

Beau et doux
Vallée d'Ottawa et région de Montréal
Plus chaud et plus beau.

Variable et fraîche
Région de Québec et de Gaspé
Plus frais et plus agréable.

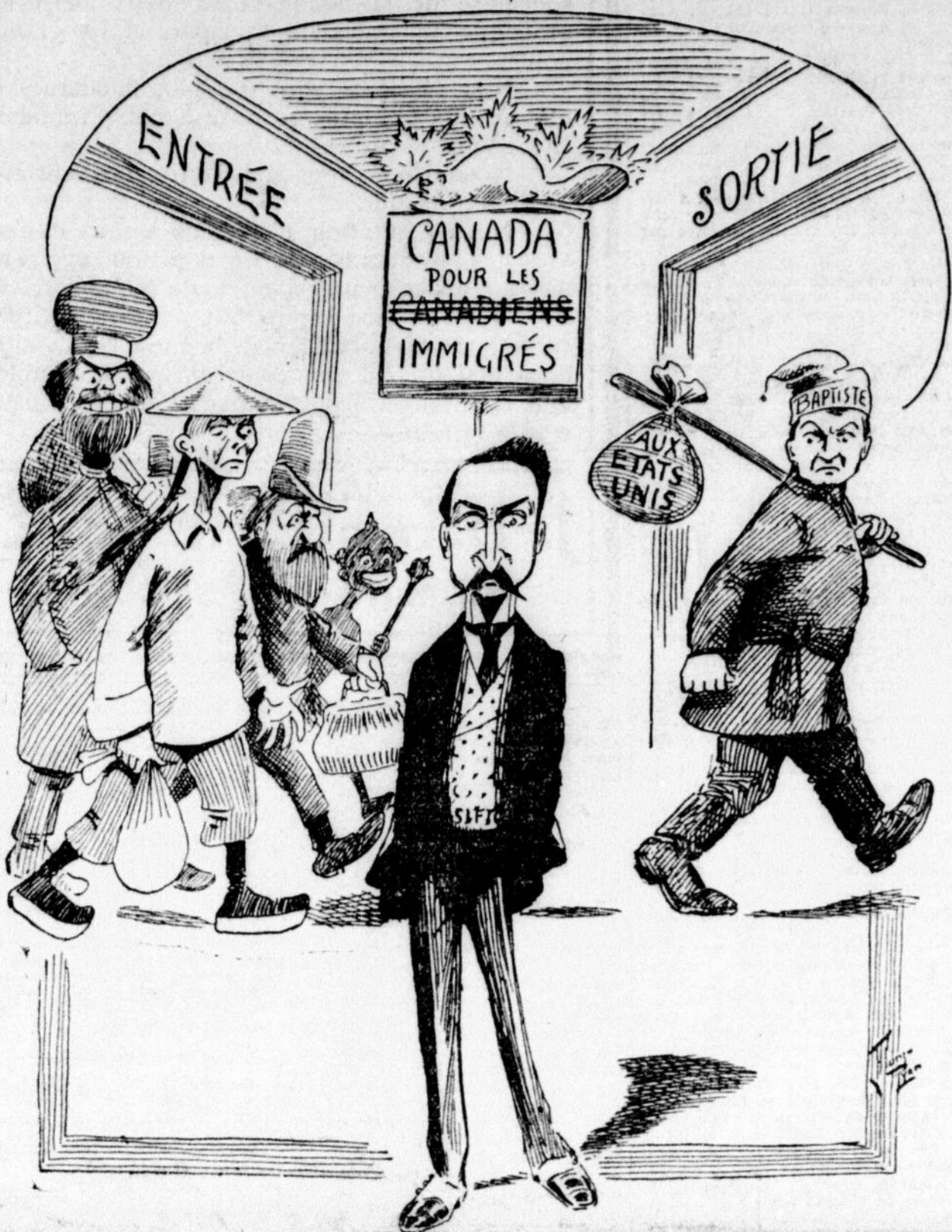
Canadiens

TROISIÈME ANNÉE—N° 90

MONTREAL, JEUDI, 3 AVRIL 1902

8 PAGES : UN CENTIN

Le Mouvement de la Population au Canada



SIFTON—Voyez! Pour un Canadien qui s'en va, j'amène quatre étrangers. Ca coûte seulement un demi million par année.

Les Prohibitionnistes Battus

Le peuple du Manitoba se déclare contre la mise en vigueur de la loi des liquides. St-Boniface donne une majorité de 500 voix contre la prohibition.

Winnipeg, 2.—Le temps est tout ce qu'on pourrait désirer aujourd'hui pour permettre un gros vote sur le référendum de la loi des boissons. Tous les restaurants sont strictement fermés. C'est tout ce qui paraît d'insolite dans Winnipeg.

Les deux partis travaillent avec ardeur et vu que les bureaux de vote ne se ferment qu'à huit heures dans la ville, on s'attend à un gros vote.

Winnipeg, Man., 2.—Les résultats du vote pris dans le Manitoba aujourd'hui ne sont pas encore complets, mais il est évident que l'acte prohibant la vente des liquides, a été défilé.

D'après les derniers rapports, les anti-prohibitionnistes ont obtenu une majorité de 5,000 votes dont 3,367 dans Winnipeg. Les pols qui n'ont pas encore envoyé de rapports se recrutent principalement dans les districts ruraux où on est en faveur de la prohibition et il est tout probable que ce sera la majorité de Winnipeg qui décidera de la victoire. Voici le vote de la ville, pour la prohibition, 2,450, contre 5,817, majorité 3,367. St-

LE 4e CONTINGENT

M. Chamberlain remercie Sir Wilfrid de lui avoir offert 2,000 soldats de plus.

Ottawa, 2. (Spécial).—Un câble-gramme de M. Jos. Chamberlain reçu aujourd'hui remercie le gouvernement canadien de lui avoir offert deux mille soldats de plus. Le secrétaire pour les Colonies accepte l'offre. Il n'y a pas de doute que le colonel Lessard commandera un des bataillons.

Le Projets de M. Whitney

Toronto, 2.—M. Whitney, chef du parti conservateur d'Ontario, est arrivé hier à Toronto et, dans un jour ou deux il y aura des assemblées dans les principales villes de la province. M. Whitney ignore absolument quelle sera la date des élections.

Qui sera juge en-chef de la Cour Suprême?

Toronto, 2.—L'impression à Osgood Hall est que le chancelier Boyd n'acceptera pas la charge de juge en-chef de la Cour Suprême. On dit que le juge Moss sera peut-être élevé à la Cour Suprême si un des juges de cette cour est fait juge en-chef.

Dernière Heure

GORDON, accusé du meurtre de deux fermiers au Manitoba, a plaidé non-couppable.

LES VICTIMES de l'explosion de la Nelson Mine, à Dayton, Tenn., sont au nombre de 16.

J. PIERPONT MORGAN est parti hier pour l'Europe.

LE PRINCE HENRI représentera l'Allemagne au couronnement du roi Edouard, avec le feld-maréchal comte de Waldersee.

L'ATHENA un vaisseau anglais, a été perdu dans les mers du Sud. Onze personnes de l'équipage ont été sauvées, le reste est né.

TUE SA FEMME.—Un homme de police de Brooklyn, John O'Brien, a tué sa femme hier, en présence de sa belle-mère et de ses enfants. Comme O'Brien partait pour le service, madame O'Brien donna son revolver à son mari, et celui-ci, sans dire un mot, lui envoya une balle dans la tête. Il avait beaucoup bu et on dit qu'il était bien pris d'une attaque de délirium tremens. Il a été arrêté immédiatement.

LES BRASSEURS de Boston ont décidé de se mettre en grève aujourd'hui.

Le Crime des Australiens

Ils avaient massacré des Boers qui s'en allaient faire leur soumission

Les négociations de paix: Milner est un obstacle au règlement

MAUD GONNE ET LES BOERS

Londres, 2.—Le "Morning Leader", publie une prétendue histoire des criminels pour lesquels deux officiers australiens ont été exécutés dans l'Afrique Australe, et qui cause tant d'indignation en Australie. Le "Morning Leader" affirme que plusieurs officiers de ce corps irrégulier ont tué des indigènes comme on tue des libères; et qu'ils sont même soupçonnés d'avoir tué des hommes de leur propre corps contre qui ils avaient des rançoms. L'incident qui les a amenés devant le conseil de guerre est l'exécution, par ces officiers, de dix Boers qui allaient à Pietersburg, dans le but de se rendre. On suppose que ces Boers avaient sur eux vingt mille livres sterling.

Poussés par la cupidité, les Australiens arrêtèrent les Boers, les soumettent à une comédie judiciaire et les condamnent à être fusillés. La sentence fut exécutée par un peloton de soldats, après que quelques-uns des sous-officiers eurent refusé de l'exécuter. Les officiers pillèrent les wagons des Boers et furent déconcertés de constater que les 20,000 étaient en papier monnaie du Transvaal.

LE "MORNING LEADER" ajoute qu'un missionnaire allemand qui était à quelques milles du lieu de l'exécution entendit parler de l'affaire. Le lieutenant Hancock, l'un des Australiens, lui brâla la cervelle pour être bien sûr de son silence. Cet assassinat provoqua une protestation du Consul Allemand à Lord Kitchener, et celui-ci ordonna que l'on fit le procès des Australiens.

Au Congrès américain Washington, 2.—Le représentant Salzer de New-York a présenté à la chambre hier, la résolution suivante: "Que nous sympathisons avec les Boers héroïques dans leurs luttes pour maintenir leur liberté et leur indépen-

dance, et protestons au nom de l'humanité et de la civilisation contre la continuation de la guerre qui est un outrage pour les sentiments de tous ceux qui aiment la liberté, et que le principe d'arbitrage pour le règlement des disputes internationales, le président soit requis respectueusement d'engager le gouvernement de la Grande-Bretagne à adopter cette politique pour mettre fin aux atrocités qui sont commises dans l'Afrique du sud, et que le président reçoive instruction de maintenir une stricte neutralité et empêcher les parties belligères et empêcher l'envoi de marchandises de contrebande des ports des E.-U., pour aider les soldats anglais dans l'Afrique australe et qu'il informe respectueusement le gouvernement anglais que si la guerre dans l'Afrique sud se continue qu'elle le soit conformément aux règles des nations civilisées et conformément aux dispositions adoptées par la convention de Genève et la conférence de la paix de La Haye."

Londres, 2.—Dans une dépêche de Pretoria, publiée ce soir, lord Kitchener annonce que le Second Dragon Guards a eu un rude engagement d'arrière-garde, près de Boschmans Kop, dans la soirée du 31 mars. Quatre officiers ont été blessés. Aucun autre détail des pertes n'a été reçu.

Le colonel Lawley qui commandait la colonne, détacha les Dragons dans le but de surprendre un laager boer qu'un missionnaire allemand qui était à quelques milles du lieu de l'exécution entendit parler de l'affaire. Le lieutenant Hancock, l'un des Australiens, lui brâla la cervelle pour être bien sûr de son silence. Cet assassinat provoqua une protestation du Consul Allemand à Lord Kitchener, et celui-ci ordonna que l'on fit le procès des Australiens.

Le bruit de la fusillade attira le colonel Lawley et ses troupes qui chassèrent les Boers. On pense que ces derniers ont éprouvé de grosses pertes.

Amsterdam, 2.—M. Kruger et ses amis espèrent que la paix sera prochainement conclue. Ils croient que l'Angleterre consentira à accorder l'amnistie complète et annuler la pro-

clamation de bannissement lancée par Kitchener, mais qu'elle reste ferme au sujet de l'indépendance des républiques sud-africaines.

Tous les chefs boers en campagne et les représentants en Hollande sont d'accord sur ce point: que la guerre se continuera si l'Angleterre ne laisse pas l'indépendance aux républiques du Sud-Afrique. Les amis de M. Kruger disent que si lord Wolseley n'a pas le pouvoir de faire des concessions, sa mission n'aura aucun résultat.

La cause du déraillement Pretoria, 2.—Selon les dépêches que l'on a reçues sur le fatal accident de chemins de fer dans lequel plusieurs soldats anglais ont été tués ou blessés, le mécanicien n'a pu contrôler son train, après son départ de Baberton, et le train a descendu une pente avec une vitesse de 40 milles à l'heure, sur une distance de 3 milles.

Sur une courbe, la locomotive et cinq wagons remplis de soldats ont déraillé. Il s'en est suivi une terrible secousse, la chaudière a fait explosion. Le mécanicien et le chauffeur sont au nombre des victimes. Depuis l'accident, six soldats qui avaient été blessés ont succombé.

Lahaine de Milner Paris, 3.—Un rédacteur du "Figaro" a en une entrevue avec certains des amis du docteur de Kuyper, premier ministre de Hollande, au sujet des conférences qui ont actuellement lieu en Afrique Sud.

Le journaliste dit entre autres choses: "Il est difficile, m'ont-ils dit, de préjuger ce qui sortira de cette entrevue. Mais il n'est pas douteux que la démarche de M. Kuyper, du mois de janvier dernier, a exercé sur elle une influence déterminante."

"Rappelez-vous la réponse de Lord Lansdowne: 'Sa Majesté, considérant que sous les pouvoirs gouvernementaux, y compris les pouvoirs de négociation, sont maintenus entièrement entre les mains de Sa Majesté, par les Boers de la colonie de la Rivière Orange et de M. Schalk-Burger pour le "Transvaal." Cette phrase impliquait la reconnaissance des gouvernements réguliers des deux républiques dont

l'annexion est proclamée depuis plus de vingt mois. "C'était la première fois, depuis la prise de Pretoria et de Bloemfontein, que le gouvernement britannique indiquait d'une façon précise avec qui, éventuellement, il serait disposé à traiter."

"Et bien! cette indication (c'est la première conséquence de la démarche de M. Kuyper, dont certains journaux ont affirmé l'inutilité. "La seconde conséquence de cette démarche, c'est, à n'en pas douter, la négociation actuelle."

"Si M. Schalk-Burger est allé à Pretoria, c'est parce que le gouvernement anglais avait montré qu'il était disposé à négocier avec lui. La communication faite par lord Kitchener au président intérimaire de la République sud-africaine de la réponse de l'Angleterre à la note hollandaise a décidé celui-ci à demander des facilités pour s'entendre avec les chefs orangistes. Ces facilités lui ont été accordées."

"Tout cela se tient d'un enchaînement rigoureux. "Cela ne veut pas dire, d'ailleurs, ajoutent mes interlocuteurs, que la négociation, si elle se poursuit, doit marcher toute seule. La grosse difficulté est la présence en Afrique de lord Milner. Tous les Boers le détestent à cause de sa morgue et de sa duplicité. Un mot malheureux, qui figure dans son livre sur "l'Angleterre en Egypte", lui a fait dans le Sud africain une impopularité qui n'a d'égalé que celle de M. Chamberlain. Lord Milner professe la théorie qu'une nation victorieuse n'est pas tenue d'exécuter les engagements qu'elle a pris à l'égard d'une nation vaincue. Les Boers, qui ont la mémoire fidèle, n'ont pas oublié cette formule."

"S'ils négocient et s'ils traitent, ce ne sera donc pas, soyez-en sûr, sans prendre d'abord toutes leurs sûretés."

Paris, 3.—Mlle Maude Gonne a abandonné pour le moment la cause irlandaise pour embrasser celle des Boers.

La patriote irlandaise fait une série de conférences sur les combattants boers et sollicite une sensation bien méritée par l'éloquence et l'audace avec lesquelles elle prêche la croisade pour l'indépendance des républiques sud-africaines.

LA TELEGRAPHIE SANS FIL

New-York, 3. (Spécial).—Le professeur A. Slaby, l'inventeur du système de télégraphie sans fil que l'empereur Guillaume a ordonné récemment d'employer sur tous les vaisseaux de guerre allemands, et qui est connu sous le nom de système Slaby-Arco, a, dans une entrevue à Berlin, donné à Nikola Tesla, le mérite d'avoir rendu possibles tous les systèmes de télégraphie sans fil connus à présent. Le professeur Slaby appelle M. Tesla le "Père de la télégraphie sans fil", et dit que M. Tesla a le premier expliqué et démontré dans son livre "Inventions and Researches", publié en 1894, la théorie que M. Marconi a plus tard démontrée dans la pratique. Tout en reconnaissant à M. Marconi le mérite de la démonstration, le professeur Slaby attribue l'origine de la télégraphie sans fil à l'inventeur de New-York.

Peu de gens, à part ceux qui s'intéressent à ces études, savent que M. Tesla a annoncé sa théorie plusieurs années avant l'envoi du premier message par M. Marconi. Le livre dont parle le professeur Slaby, et qui a été publié en 1894, n'était réellement qu'une seconde publication des faits et des théories présentés par M. Tesla dans une lecture qu'il fit devant la National Electric Light Association, à St-Louis, à sa seizième convention qui a été en session du 28 février au 3 mars 1893. Dans cette lecture, M. Tesla avait dit qu'il était convaincu qu'il était possible de transmettre des signaux intelligibles et même une force motrice à de grandes distances sans l'aide de fils.

En mai 1900, M. Tesla obtenait des brevets additionnels à ceux qu'il avait obtenus plusieurs années avant, protégeant des perfectionnements de son système de transmission d'énergie électrique, allant bien au delà de ce qu'il avait d'abord suggéré, mais dans la même direction générale. Dans les spécifications, M. Tesla déclare qu'il est possible de transmettre à travers l'air à de grandes distances, une onde élec-

L'honneur de la découverte appartient à Tesla, dit le professeur Slaby. L'histoire de la grande querelle scientifique-financière Marconi-Slaby-Von Arco

trique de la plus grande énergie et qu'avec les appareils convenables on pourrait non seulement affecter des instruments délicats, à grande distance, mais transmettre l'énergie en quantité suffisante pour être employée dans les industries sur une grande échelle et à n'importe quelle distance terrestre.

New-York, 3. (Spécial).—Une dépêche de Londres dit: "La Compagnie Marconi est très déçagée de ce que l'empereur Guillaume ait ordonné que le système de télégraphie sans fil Slaby-Arco soit installé sur les vaisseaux de guerre allemands. Elle avait espéré monopoliser la télégraphie sans

fil. Elle a ordonné à ses opérateurs de ne recevoir aucune dépêche des vaisseaux non pourvus de l'appareil Marconi.

Une dépêche de Berlin dit: MM. Siemens et Halske, propriétaires du système Braun, ont intenté un procès à la compagnie Slaby-Arco pour contra-

venir d'invention brevetée, et se disposent à intenter un pareil procès à la compagnie Marconi, en Angleterre. Le Dr Braun, de Strasbourg, dit que les deux inventeurs ont copié sa méthode d'oscillations en circuit fermé après qu'il leur eût protégé par brevets.

Le gouvernement allemand a demandé aux puissances de se joindre à lui pour empêcher la Compagnie Marconi de s'emparer du monopole de la télégraphie sans fil. La Compagnie Marconi ne veut pas de congrès, mais le gouvernement allemand a chargé le capitaine Schaffner, du département des mariages de la marine, de l'affaire, et il est autorisé à inviter les représentants des autres gouvernements à faire de la télégraphie sans fil une institution de l'état.

La compagnie Siemens et Halske est indignée de ce que le gouvernement allemand ait pour ainsi dire légalisé le système Slaby-Arco. Le docteur Frank, directeur du département de télégraphie sans fil dit que le système Slaby-Arco a été choisi parce que le professeur Slaby le contrôle d'une presse qui soit capa-

ble et l'empereur sont de grands amis, et prétend que le système Braun est supérieur à ceux de Slaby et Marconi. Le docteur Frank dit qu'il y a place pour tous les systèmes à condition qu'ils s'entendent.

Une dépêche de Washington dit: L'Allemagne a demandé aux Etats-Unis de prendre part à un mouvement international pour empêcher le monopole de la télégraphie sans fil.

Toutes les puissances ont été invitées à prendre des mesures pour forcer tous les systèmes à échanger des messages. L'Allemagne propose une entente internationale accordant des droits égaux à tous les systèmes.

La proposition de l'Allemagne a causé beaucoup de satisfaction dans les cercles officiels et le secrétaire Hay a dit à l'ambassadeur Von Holleben que la proposition de son gouvernement recevait toute l'attention qu'elle méritait. Il a réfuté la proposition allemande au général Greely, chef des signaux de l'armée et au contre-amiral R. H. Bradford, chef du bureau d'équipement de la marine et les a priés de lui donner leur opinion touchant les prévisions d'une entente internationale qui serait acceptable aux Etats-Unis.

JOHN MURPHY & CIE

Ajustement et fini parfaits garantis dans les Costumes de Dames et la Coupe Parisienne !!!

Vêtements Imperméables pour Dames

Heptonettes élégants pour Dames, depuis **\$5.75**

Ligne spéciale d'Imperméables en Caoutchouc Couvert pour Dames, nouvelle forme Raglan, bonne valeur \$7.00. Prix spécial **\$3.95**

Vêtements de Printemps pour enfants

Gilets et longs Manteaux dans une variété infinie, depuis **\$2.90**

Nouvelles Jupes de Promenade pour Dames

Une nouvelle ligne de Jupes de Promenade pour Dames en Frieze noir, gris et bleu, avec volant piqué; élégantes et bien taillées. Prix **\$4.50**

NOUVELLES BLOUSES

Un assortiment complet de BLOUSES en Etoffe frappée, en Guingam et en Mousseline: tout à fait nouveau.

Nouveaux Complets de Garçons

Venant d'être mis en stock un beau lot de Complets en Tweed, genre russe, avec ceinture en cuir patent. Prix depuis **\$3.80**

Blouses de petits Garçons, avec ceinture qui s'attache, dernier genre américain. Prix depuis **72c**

Les commandes de la Campagne remplies avec soin

JOHN MURPHY & CIE

2341 et 2343 rue Ste-Catherine, Angle de la rue Metcalfe
CONDITIONS COMPTANT. Telephone 2740

ROOSEVELT ET MILES

Le projet de pacification des Philippines

Une correspondance piquante

Washington, 3. — Le président a envoyé un message au Congrès, à une résolution récemment votée et par laquelle on lui demandait communication de divers documents relatifs au général Miles et à la pacification des Philippines. Le message transmis au Congrès la copie des documents en question.

Il ressort de ces pièces que le général Miles a demandé, le 17 février dernier, au secrétaire de la guerre d'être envoyé aux Philippines pour s'y mettre en rapport avec les chefs insurgés, en vue de les amener à reconnaître l'autorité des Etats-Unis. Le général Miles demandait à être autorisé à choisir à Cuba et à Puerto-Rico dix anciens sujets espagnols qui ont pu apprécier les bienfaits du régime américain. Ces Cubains et ces Puerto-Ricains auraient été mis en relations avec les Philippines insurgés, et ils leur auraient persuadé que l'intention bien entendue de leur pays était d'accepter la souveraineté des Etats-Unis.

Le général Miles développait longuement son projet, dont il attendait les plus heureux résultats. Le secrétaire de la guerre, M. Root, et le président lui-même ayant désapprouvé sa proposition, le général est revenu à la charge dans un nouveau mémoire, mais sans plus de succès. En outre, comme il avait dit, dans son mémoire, qu'il avait contribué à l'entente entre le gouvernement de Washington et l'Assemblée constituante cubaine, le secrétaire de la guerre constata, dans une note officielle, que le mérite d'avoir conclu cette entente appartenait à l'Assemblée générale Wood, gouverneur général de Cuba.

En dehors des documents officiels communiqués au Congrès, on dit qu'il existe une lettre personnelle du président Roosevelt au général Miles dans laquelle celui-ci est assez vertement ramené au respect de l'autorité présidentielle.

Le Procès Haines

L'accusée sur la sellette. Les plaidoiries commencent

Mount Holly, 1er. — Malgré les prévisions du premier jour, le procès de Mme Haines traîne en longueur. Cette femme, qui avait été accusée d'avoir fait mourir la petite Gwendoline, âgée de 2 ans, enfant du premier lit de Haines. Depuis le commencement du procès, on a entendu nombre de témoins. Lundi, Mme Haines a été appelée à la barre pour sa propre défense. Dans l'attente de cet incident, une foule énorme, composée en majorité de femmes, se pressait dans la salle d'audience.

Mme Haines était calme et pleine de sang-froid. Son petit garçon jouait à ses pieds, mais elle ne s'en est pas soucée, rien n'a pu distraire son attention de l'interrogatoire qu'on lui a fait subir. Aux questions du juge, elle a raconté qu'elle avait rencontré M. Hartwell, en jouant sur la rue, à trois heures, le 1er juillet, et qu'elle avait été mariée avec lui en juillet; mais, Haines étant parti en voyage aussitôt après le mariage, elle avait continué à vivre avec sa mère jusqu'en octobre. "A la Noël de la même année, a-t-elle ajouté, j'ai pris avec moi la petite Gwendoline et l'ai gardée parce que j'étais jalouse pour elle beaucoup d'affection. L'enfant avait les cheveux très faibles et tombait fréquemment. Parfois, ses cheveux ont été terribles, elle s'est plusieurs fois résumement blessée et j'ai dû appeler le médecin de la famille. L'enfant portait des traces de ses blessures aux bras, aux jambes et sur le corps. La dernière fois, qu'elle est tombée, elle s'est abîmée le nez. De là, l'écoulement terrible qui pése sur moi et dont je me déclare innocente."

New-York, 1er. — L'audition de la preuve est terminée dans le procès Haines. Les avocats commencent leurs plaidoiries.

LA COMMISSION DES MARCHES

Les glaciers du marché St-Antoine. La Cité obligée de faire les réparations aux écuries louées au Pacifique Canadien

OCTROI D'UN PETIT CONTRAT D'ECLAIRAGE

La commission des marchés réunie hier, sous la présidence de l'échevin Chausse a entendu des plaintes portées par l'échevin Lapointe à propos des glaciers du marché St-Antoine. Il appert qu'il faudrait la, électriciens suffisants pour supporter la pesanteur offerte par ces glaciers sur les planchers du marché. Ces derniers du reste, font eau en plusieurs endroits et sont une source d'inconvénients. Il a été proposé par l'échevin Lamarche que les avocats de la ville soient consultés afin de connaître au juste quels sont les droits de la ville à l'égard des constructions de glaciers au sein des marchés, quelle est l'étendue des pouvoirs qui leur ont été conférés dans le passé et la mesure dans laquelle ils peuvent être empêchés de nuire.

Une lettre est lue d'un M. Bourdon, demandant qu'on tienne compte de la situation de la ville en ce qui concerne le marché à poisson, renvoyée à une assemblée subséquente.

Un autre de M. J. Bourassa s'engage à terminer le mur du marché à poisson sur la rue St-Antoine, l'étude de la valeur de cette demande a été remise à plus tard. La position de balayeur et de gardien au marché Bonsecours sera désolument par M. Luc Dallaire, No. 81 Champ de Mars, et le remplacement de M. Groleau. Ce dernier a volontairement offert sa démission. Le secrétaire a donné communication de son opinion des avocats de la Cité. M. M. J. Chausse, au sujet du contrat passé entre la ville et la compagnie du C.P.R. concernant la construction d'écuries nouvelles aux abattoirs de l'Est.

Les avocats de la Cité sont d'avis que le Pacifique n'est pas sujet à l'obligation de faire de nouvelles constructions, mais simplement de pourvoir à l'entretien de celles existant actuellement. Or, les écuries et leurs couloirs adjacents, aux abattoirs de l'Est sont, parait-il, aujourd'hui, dans un état absolument déplorable, et c'est d'après MM. Archambault et E. Thier, à la Commission des Marchés qu'il faudrait pourvoir.

Il faudrait pour cela, un montant d'appropriations assez considérables, qui a déjà été refusé par la Commission des finances.

La suggestion des échevins Bumbrey et Lamarche, il a été résolu de renvoyer la question devant le sous-comité des abattoirs avec instruction de préparer des plans.

On discute ensuite la liberté laissée à la commission de résilier son contrat avec la Diamond Light Co. pour l'éclairage des marchés et le transporter à la Pearlless Gas Light qui a acheté les droits d'exploitation de la première.

Les avocats de la ville sont d'opinion que la Commission peut, si elle est satisfaite de la solvabilité de la compagnie Pearlless, passer une résolution ratifiant en sa faveur le contrat de l'éclairage. L'échevin Lamarche a fait une proposition suivante qui a été adoptée: "Que l'offre de la Compagnie Pearlless pour continuer le contrat d'éclairage des marchés soit acceptée aux conditions suivantes, savoir: 1o. Que le contrat de la Diamond Light Co. soit changé de manière à ce que la cité ne soit obligée de payer à la nouvelle compagnie pour l'éclairage des marchés qu'à la fin du présent contrat."

2o. Que dans le cas où la nouvelle compagnie ferait à aucune des clauses du contrat, la Cité aura le droit d'y mettre fin immédiatement. 3o. Que la ville ne sera liée à aucune de ces conditions que pour le terme de l'exécution du présent contrat. 4o. Que ces nouvelles conditions soient acceptées par la Pearlless Co. d'ici à la prochaine assemblée."

David ayant donné avis qu'il avait absolument besoin des services de M. Crépeau. Le nouveau titulaire sera à ce qu'on dit, choisi parmi les employés du département des marchés.

Série Rouge à Fall-River

Deux enfants blessés par des voitures. Un autre terriblement ébouillanté

Fall River, Mass., 3 (Special). — Hier tout un chapitre d'accidents s'est déroulé dans la partie sud de la ville. Les victimes sont de jeunes enfants et le gériseur de leurs blessures est une question de temps.

Leopold St-Amant, le jeune fils de M. Hennes, 22 ans, rue Hartwell, en jouant sur la rue, a roulé sous les roues de la voiture de M. R. Fournier, le peintre bien connu de la rue East Main. Il a admis que M. Fournier n'est pas en faute. Il a fait tous les efforts possibles pour arrêter son cheval. Ce fut en vain. L'enfant était déjà sous les roues et il a eu un bras cassé et a reçu d'autres blessures.

Le Dr Garreau a été mandé par M. Fournier et tous ses soins défendus ont été donnés au jeune blessé qui n'est âgé que de 5 ans.

La victime du deuxième accident a été un jeune garçon de 13 ans, dont le nom est M. Hennes Desjardins, demeure sur la rue Slade.

Il était sur la voiture de M. Médore Dupette, marchand de bois, de la rue East Main, lorsqu'il est tombé et une de ses jambes s'est trouvée prise dans la roue de la voiture. Avant que le cheval put être arrêté, la roue avait déjà fait plusieurs tours; la jambe du jeune Desjardins était cassée en bas du genou.

Collet, assisté du Dr Roy a réduit la fracture. Hier après-midi un horrible accident est arrivé sur la rue Mount Hope. No 941 à la demeure d'un Portugais du nom d'Antoine Costa.

La femme de Costa était occupée à laver et elle avait déposé sur le plancher une cuvette remplie d'eau bouillante. Mme Costa était sortie de la chambre pendant un instant pour aller chercher de l'eau froide.

Lorsqu'elle est revenue, un spectacle horrible a frappé ses regards. Sa petite fille âgée de 3 ans à peine était on ne sait trop comment, tombée dans la cuvette et elle se débattait en vain. La mère affolée ne fit qu'un bond et retourna à sa petite fille; mais ses brûlures étaient horribles par tout le corps. Ses mains spécialement étaient tout rouges, car la pauvre petite voulait se gratter.

Le Dr Milot, de la rue South Main, fut mandé en toute hâte et il fit tout en son pouvoir pour donner du soulagement à la jeune victime. L'enfant souffre beaucoup, mais le médecin espère de la sauver.

LES CANADIENS-FRANÇAIS AUX ETATS-UNIS

Les révélations du recensement

Worcester, Mass., 3. — (Special). — Nous avons déjà consacré dit l'Opinion Publique, d'après le premier volume du rapport du dernier recensement, le 1er août, au mois de juin 1900, il y avait aux Etats-Unis, 810,105 personnes (809,484 habitants au pays même, 115 dans l'Alaska, 4 aux îles Hawaï et 502 employés dans le service civil, le service militaire ou le service de la marine à l'étranger) de race blanche d'origine canadienne-française, dont 395,427 étaient nés au Canada et dont 414,078 autres avaient au moins un parent de né au Canada. On se souvient que le recensement ne fait pas de distinction pour la nationalité des personnes d'origine canadienne-française dont les pères et mères sont nés tous deux aux Etats-Unis, de sorte que ce dénombrement est loin d'être complet.

Néanmoins, même imparfaite, la statistique officielle n'est pas sans donner d'autres renseignements intéressants. Ainsi, nous y apprenons que sur ces 810,105 personnes d'origine canadienne-française, et de père et de mère de 855,038 n'étaient pas nés aux Etats-Unis, tandis que soit le père,

soit la mère des 165,067 autres avait vu le jour en ce pays. Sur ces mêmes 810,105 le père de 772,278 personnes était né au Canada, alors que le nombre de celles dont la mère était née au Canada n'était que de 726,014.

Si l'on fait les recherches plus loin, on constate que sur les 772,278 personnes dont le père est né au Canada, la mère de 635,038 est née au Canada, la mère de 26,254 est née dans un autre pays étranger et la mère de 110,986 est née aux Etats-Unis.

D'autre part, sur les 726,014 personnes dont la mère est née au Canada le père de 26,254 est né dans un autre pays étranger, et il y en a 64,081 dont le père est né aux Etats-Unis.

Non seulement le rapport du recensement donne le nombre des personnes d'origine canadienne-française dont l'un des parents est né au Canada, mais il indique aussi, par le nombre de celles dont le père ou la mère est d'une autre origine. C'est ce qui nous permet de constater qu'il y a aux Etats-Unis, entre autres, 6,558 personnes dont le père est canadien-français et la mère canadienne-française, et la mère canadienne-française et le père était canadien-français et la mère était née en Irlande, et la mère était canadienne-française. Ces chiffres jettent de la lumière sur la proportion des mariages célébrés entre les immigrants canadiens-français et les immigrants d'autres nationalités. Malheureusement, le recensement ne nous fournit pas les moyens de déterminer jusqu'à quel point les enfants se marient avec les enfants des autres immigrants et avec ceux des natifs du pays.

L'EXPLOIT DE M. CLARENCE KING

Comment il découvrit la fraude de faux mineurs

New-York, 3. — M. Clarence King, le directeur du service géologique des Etats-Unis, qui est mort récemment, était guère connu du grand public. Pourtant M. Clarence King avait rendu à la République un service signalé, il y a trente ans.

En 1872, grand bruit fut mené, aux Etats-Unis et en Europe autour de la découverte qui aurait été faite dans le Far West de champs diamantifères d'une richesse extraordinaire. On se montrait de grandes quantités de pierres précieuses provenant de ces champs, et les experts leur attribuaient une haute valeur. Des rap-

GUERIT GRATUITEMENT LES HOMMES FAIBLES

Assure la Paix et le Bonheur à toutes les Familles

Comment un homme peut se guérir lui-même après avoir souffert des années d'épuisement causé par les excès de jeunesse.

Envoyez tout simplement votre nom et votre adresse à Dr. Knapp, Medical Co., 2224, Hill Building, Detroit, Mich., et on vous enverra de suite, sans aucune obligation, l'ordonnance avec directions complètes, permettant à n'importe quel homme de se guérir lui-même.

Cette offre est certainement des plus généreuses et les extraits suivants de notre courrier témoignent de ce qu'on pense de cette générosité.

"Chers messieurs: Veuillez accepter mes sincères remerciements pour la lettre de date reçue. J'ai fait l'essai de votre traitement et j'ai obtenu un bien extraordinaire. Il m'a parfaitement guéri de ma débilité et de ma tristesse et vous ne sauriez croire combien je suis heureux."

"Chers messieurs: Votre lettre reçue et l'essai que j'en ai fait m'ont permis de me servir de l'ordonnance suivant les directions, et le plus étonnant c'est que j'ai obtenu un bien extraordinaire. Je suis bien mieux, plus fort et plus vigoureux. Toute correspondance strictement confidentielle. Expédition par la poste sous enveloppe ordinaire, cachetée, ordonnance est gratuite. Vous n'avez qu'à demander. Nous voulons que tous les hommes soient sains."

Prenez des Laxative Bromo Quinine Tablets. Tout les pharmaciens remettent l'argent lorsqu'elles manquent de guérir. Chaque boîte porte la signature de F. W. 297-L-10-6 m.

Les Meilleures Viandes de la Ville!

Nous faisons une spécialité des bonnes viandes.

Nous fournissons non seulement les familles soucieuse de la bonne chère, mais aussi les grande compagnies de transport et les grands hôtels.

Nos glaciers sont des plus modernes et offrent une garantie parfaite à notre immense clientèle.

Nous défions tout étal d'offrir meilleur et à aussi bon marché.

Notre réputation n'est plus à faire et c'est avec des produits de qualité que nous avons réussi à nous créer une clientèle de choix.

Notre service est parfait et nous invitons cordialement les amateurs de bonne chère à visiter notre étal, qui est sans contredit le plus complet, le plus alléchant, le plus économique et le mieux tenu à Montréal.

J.-B. GIGUERE & CIE, Marche Bonsecours

ports furent publiés, exposant l'importance de la découverte, et plusieurs compagnies de capitalistes se formèrent pour l'exploitation de la nouvelle richesse.

L'opinion publique se surexcita, et si les promoteurs de l'affaire n'avaient gardé une prudente réserve à l'égard de l'emplacement des champs diamantifères, un "rush" se fut produit comme il s'en était fait, et comme il s'en fait depuis, sur les mines d'or.

Le service géologique arriva toutefois à savoir dans quelle section, à peu près, se trouvait le trésor, et M. Clarence King se mit aussitôt à sa recherche, pour examiner la question au point de vue scientifique. Il n'eut pas de peine à comprendre pourquoi les "lanceurs" des mines de diamants tenaient à garder tout l'emplacement de cette toute l'affaire était une gigantesque escroquerie. Sans doute il y avait des diamants; on peut même dire qu'ils ne manquaient pas, et qu'il y en avait beaucoup. M. King lui-même, en se promenant, en récolta plusieurs et à vrai dire, l'endroit avait été bien choisi; la nature du terrain rendait la présence des diamants vraisemblable. Mais dès le deuxième jour de sa promenade, M. King avait des soupçons.

Il constatait que les diamants se trouvaient dans des endroits où la nature seule n'aurait pu les placer et ne se trouvaient pas dans les endroits où les forces naturelles permettaient de les récolter. Les diamants se trouvaient principalement sur les fourmillières et ceci surprit fort M. King. En y regardant de plus près, M. King constata aussi la présence de traces de pas humains au sommet de toutes les fourmillières dépourvues de diamants.

Il fut aussitôt évident qu'on avait affaire à une gigantesque escroquerie. Les individus qui voulaient vendre les champs en question, les avaient emmenés avec des pierres précieuses qu'ils avaient achetées au prix de quelques milliers de dollars à Londres. Sans la perspicacité de M. Clarence King, la fraude aurait peut-être réussi trouvant des diamants, des rubis, des émeraudes, les visiteurs auraient acheté sans hésitation, et de grosses compagnies se seraient montées pour soutenir au public ses économies.

Le résultat des observations de M. Clarence King fut rendu public, et aussitôt l'affaire tombée à plat, les promoteurs disparaissaient prudemment de l'horizon de la loi. On voit que la science de M. Clarence King eut pour le public les conséquences les plus heureuses, et, au moment où vient de mourir ce savant distingué, il y avait lieu de rappeler cet épisode de son histoire.

Docteur J. G. A. Gendreau, Chirurgien-Dentiste, 22, rue St-Laurent, Bell Téléphone, Main 2818, Montréal.

"Arrière-pensée inattendue".



Magnifiques DESAINS. Le plus grand assortiment de bijoux en or et en argent, montés par les meilleurs artisans, à des prix réduits. Venez à nos bureaux voir la liste des bijoux qui sont nés à l'heure présente par le courant journalier de cette compagnie. Voyez nos pratiques et vous serez convaincus que nos montres et notre service sont sans égale.

Garantie pour 50 ans. Fabrication exclusivement par le Meridien Britannique depuis 1847. Vendue par les principaux marchands partout.

HOTELS HOTEL RIENDEAU HOTEL TANGUY, Prop. (Près le Palais de Justice et l'Hôtel-de-Ville) 58-60 Place Jacques-Cartier MONTREAL.

CAFE DE LA PRESSE 63 Rue Saint-Jacques. Le rendez-vous des journalistes et du bon monde. Tous les produits de bonne marque. J. L. PHILLIPS, prop. Ex-gérant du Club Canadien, 77-la

Lumiere Electrique et... Force Motrice. Au Meilleur Marché. La LACHINE RAPIDE offre les lauz les plus bas pour l'éclairage électrique et la force motrice.

Les contrats seront pris au choix de clients, au même prix par an, que ce soit pour un an ou pour dix ans avec bénéfice de la réduction qui pourrait être faite plus tard avant l'expiration du contrat.

Eclairage de Maison, Eclairage de Magasin, Années, Lampes à Arc, Électrique, Ascenseurs. Force motrice pour: Manufactures, Régistres de ventes, Émbarcadements à froid, etc.

Venez à nos bureaux voir la liste des moteurs qui sont nés à l'heure présente par le courant journalier de cette compagnie. Voyez nos pratiques et vous serez convaincus que nos montres et notre service sont sans égale.

Lachine Rapide Hydraulic & Land Co. 88 CARRÉ VICTORIA, LIMITE

L'ELEVAGE DES PIGEONS

Une industrie intéressante

New-York, 3. — Il existe actuellement près de Los Angeles (Californie) un établissement pour l'élevage en grand des pigeons, établissement qui est sans doute unique dans son genre.

L'installation couvre une étendue de 8 acres, dans la vallée de la rivière de Los Angeles, où l'eau se trouve en abondance. Elle ne comporte pas moins de 15,000 pensionnaires répartis dans des constructions spéciales.

Le bâtiment principal, de 18 mètres de long sur 6 mètres de haut, est couvert intérieurement et extérieurement de cases pour nids, au nombre de plusieurs milliers. Tous ces nids sont accessibles de l'intérieur pour permettre leur nettoyage.

Cet établissement vend en moyenne 3,000 pigeons par mois. Si cette vente venait à être supprimée, en deux années, le nombre de pigeons ne serait pas loin d'un million. Mais, actuellement, la demande est encore supérieure aux ressources, et le revenu brut de

l'entreprise est d'environ \$9000 par an.

Les oiseaux sont trois repas par jour, et chaque repas coûte en moyenne, pour l'ensemble, \$5. La consommation journalière totale est de douze sacs de graines tamisées et de huit sacs de blé, sans compter la farine cuite.

Une fois par semaine, on procède à la désinfection d'un quartier, au moyen du phénol. Les nids sont traités par un composé sulfuré et un insecticide destiné à détruire les parasites.

Les jeunes oiseaux commencent à préparer leur nid entre cinq et six mois. Quand les deux œufs ont été déposés, la couvée dure 18 jours. Celle-ci est assurée par le mâle comme par la femelle, mais cette dernière a la plus grosse charge, car le mâle ne la remplace guère que quelques heures par jour.

Au bout d'un mois, les petits sont des pigeons vendables. Le prix en est de \$3 la douzaine. On vend surtout les pigeons colorés, de façon à ne conserver que des pigeons blancs.

DUPUIS FRERES

PATRONS NOUVEAUX, PRINTEMPS 1902, DANS LES TAPIS DE BONNE QUALITE

C'EST de la qualité que nous nous occupons d'abord quand nous faisons nos achats de tapis, puis, vient ensuite le choix des patrons, problème très difficile à résoudre et auquel on donne toujours le meilleur de notre attention. Les grandes quantités que nous faisons nous permettent d'acheter au prix les plus bas. Notre position exceptionnellement avantageuse comme acheteurs, et la parfaite administration de ce département nous ont valu une augmentation extraordinaire dans notre commerce de tapis. Notre importation du printemps sera d'un grand intérêt pour les propriétaires d'hôtels ou autres acheteurs sérieux. Nous avons en mains les meilleures valeurs des manufacturiers les plus renommés; il y a certains patrons dont nous avons le monopole, et dont nous sommes les seuls distributeurs. Nous offrons au grand nombre de nos clients, n'augmentant en rien le prix de la marchandise. Nous offrons aux prix qui suivent ces tapis de choix et de qualité supérieure.

Ingrain, . . . 30c à 90c | Wilton, . . . \$1.35 à \$1.90 | Axminster, . . . \$1.65
Brussels, . . \$1.00 à \$1.35 | Tapestry, . . . 30c à 90c | Moquette, . . \$1.35 à \$1.90

DÉPARTEMENT DES MEUBLES



Voitures pour enfants.

Notre ligne dans ces voitures est la plus complète qu'il y ait, nos voitures ont des coussins matelassés, trépas patentés, et bandages de roues en caoutchouc. Nos designs sont les plus artistiques qui puissent se voir. N'oubliez pas de les voir avant d'acheter ailleurs. Prix, les plus bas.

DÉPARTEMENT DU TAILLEUR

Les élégants ou les gens soucieux au sujet de leur toilette aimeront à apprendre que nous venons de recevoir un choix très étendu de vêtements nouveaux par petites longueurs pour 2 à 3 allures seulement que nous nous chargeons de confectionner en

Complet fashionable avec fournitures de

1re classe pour \$18.00 par habillement.

Ces marchandises nouvelles et d'un goût recherché devront s'écouler rapidement, la bonne qualité des étoffes et la grande variété dans le choix des patrons en rendent la vente relativement facile. Il y a aussi dans le même lot quelques pièces en serge et tissus noirs que nous vendrons au même prix.

DUPUIS FRERES

Le Grand Magasin Départemental de l'Est, 1571 à 1589 Rue Sainte-Catherine.

Mme Alphonse Cyr

Depuis un an je ne me suis pas aperçue des étouffements qui me faisaient souffrir depuis un grand nombre d'années. Je n'ai pas été malade depuis que j'ai pris de vos Pilules Rouges, je constate que je suis parfaitement guérie maintenant, je me fais un devoir de vous le dire et de vous prier d'accepter mes meilleurs remerciements.

Dans ma famille je ne suis pas la seule à bénéficier de l'effet des Pilules Rouges, une de mes filles s'est servie de ce remède, et de pâle et faible qu'elle était, elle est devenue forte, grasse et maintenant un bien bon teint.

Madame ALPHONSE CYR, St-Jean-Baptiste, Man.



Les vraies Pilules Rouges ne sont jamais vendues de porte en porte, ni au 100 ou à la douzaine. Voyez à ce que sur chaque boîte soit le nom de la CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE. Si votre marchand ne les tient pas, nous vous les enverrons sur réception du prix, 50 cent la boîte ou 6 boîtes pour \$2.50, dans toutes les parties du Canada ou des Etats-Unis.

Adressez comme suit: CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue St-Denis, Montréal.

UN DISCOURS DE MELINE

De ce qu'il pense de Waldeck-Rousseau Paris, 3-Dans un discours de M. Méline à Remiremont, dimanche, l'aîné président du conseil, répondant aux socialistes qui l'accusent d'être un réactionnaire, affirme avec calme et sans s'exalter, qu'il est républicain et prouve en quel temps ses convictions républicaines.

En rapportant le coup d'Etat de 1851, M. Méline condamne les sophismes de ceux qui, sous prétexte d'affirmer la république, essaient d'introduire le Césarisme. Les adversaires du ministère, en mettant en avant M. Waldeck-Rousseau comme le persécuteur de la république, tâchent de faire des élections générales prochaines pour une sorte de plébiscite. Si en effet le président du conseil se trouvait dans la minorité, ce plébiscite serait contre la république. Le discours de M. Méline a été fort bien accueilli.

M. Kuyper à Berlin Berlin, 2-Le docteur Kuyper, premier ministre de Hollande, est arrivé ici. On ne sait pas si sa visite a quelque rapport avec les négociations de paix.

Toujours des renforts Londres, 2-L'ordre d'embarquement pour le 15 avril de tous les soldats des deuxième et troisième bataillons provisoires du premier corps d'armée a été lancé hier à Aldershot.

...COIN DES DAMES...

SILENCE

C'est la nuit. Tout se fait. J'écoute le grand silence solennel. Car la maison repose toute. Sous le dôme muet du ciel.

Autour de la maison, la ville Ne respire plus elle dort. Son sommeil fiévreux ou tranquille, Son sommeil de rêve ou de mort.

Autour de la ville, la plaine. Oh plus aucun feu n'est vivant, Dans en retentant son haleine. Sans même une plume au vent.

La mer se fait; les solitudes Gardent un silence pareil, Et les âmes des multitudes Goutent le néant du sommeil.

Plus rien, ni feu, ni bruit, ni forme Et moi, silencieusement, J'entends rouler le poids énorme De tout un univers dormant.

Mais mon cœur bat, il bat plus vite, Il s'effoie, — et j'en ai frémi! Quel bruit fait un cœur qui palpite, Seul, dans l'univers endormi!

CHARLES FUSTER.

COURRIER DE LA MODE

Menues élégances

Nous voter dans la saison charmante où la toilette se rehausse de mille riens ravissants, lui donnant ce cachet d'élégance qui prête à la Parisienne un je ne sais quoi que l'on ne trouve point ailleurs: "Le je ne sais quoi".

Il n'est pas en effet à la portée de toutes les femmes de se faire habiller "chez le couturier décoré", mais un costume simple, coupé, peut être complet, par toutes, sans grandes dépenses, avec simplement un peu de fantaisie et de bon goût.

Pour beaucoup de physionomies, la raideur de la jaquette tailleur est peu seyante, corrigeons-la par un boa de plume d'autruche, soit blanc, soit d'une jolie teinte grise. Cravatons-nous de mousseline de soie, de tulle blanc. Que celles à qui cela va bien, portent le haut col Marceau, en fine toile blanche sous lequel passe la cravate. Vous avez le choix, pour celle-ci, entre le velours noir, terminé par des ornements de métal "Modern style" ou des aiguillettes, et le foulard à pois si fort en vogue. Ce genre ne saurait convenir aux minois ayant besoin de moelleux et de froissement; mais, pour une très jeune personne, cela a beaucoup de style.

Les sautoirs, breloques, fétiches, bourses, châtelaines, petites glaces font prime. Sautoirs classiques en or, sautoirs "art nouveau", sautoirs en perles fines ou en corail, tout se porte. Les mineux pour la ville est encore la chaîne d'or; on utilise, comme coulant, les coeurs d'or des "Jeanettes" des paysannes normandes ou bretonnes; la croix se suspend en breloque ou à la châtelaine. On a souvent à faire, à cette époque

Elle Perd Connaissance

Mme Narcisse Boisneau, de Ste-Scholastique, s'affaissa à la gare Viger. Victime d'une attaque d'urémie.

Mme Narcisse Boisneau, de Ste-Scholastique, attendant le départ du train pour ce dernier endroit à la gare Viger vers 5.35 heures hier après-midi, lorsqu'elle s'est affaissée soudainement privée de connaissance. Son mari, l'accompagnant fit venir l'ambulance qui la transporta à l'hôpital Notre-Dame. Les médecins de cette institution, après examen, ont constaté que la patiente souffrait d'une violente attaque d'urémie. Elle était en promenade chez des parents à Montréal, depuis dimanche dernier.

A une heure avancée hier soir, Mme Boisneau qui est âgée de 63 ans, n'avait pas encore recouvré ses sens et son état était alarmant.

Que de jolies choses on voit de tous côtés! De ce qui se passe dans la rue, nous nous occupons à peine. Ce ne sont plus que des redites, des choses déjà vues. Mais, en consultant les journaux, en faisant un tour dans les grandes maisons de couture, on oublie les jours maussades que Paris nous donne, pour ne songer qu'aux printemps souriant.

Il y a des rayons de soleil dans ces tissus légers, dans leur coloris d'une fraîcheur exquise. C'est le grand air, la lumière et une tiède atmosphère qu'ils nous apportent, et, tout en admirant les admirables choses auxquelles ils sont employés, on se réjouit à l'idée de s'en parer bientôt.

Les jupes seront plus courtes, et nous nous en félicitons. L'été, surtout, où l'on marche bien plus que l'hiver, où les sorties à pied sont plus fréquentes, on sera ravi de n'avoir plus à traîner après soi ces longues jupes si encombrantes.

Rien n'est comparable, comme élégance, au costume à la jupe simple, longue, dont les plus seuls sont une pureté et une grâce qui se tirent des effets toujours neufs. Mais pour l'intérieur, seulement pour le bal, pour les visites, pour les réceptions.

A la rue, c'est insupportable. Et nous nous réjouissons que la Mode se soit mise de pair avec la raison. Donc, nos jupes seront plus courtes. On verra moins de boléros. Et, pour ne pas se supprimer tout à fait, on lui donne un peu la forme d'une blouse, ou on le complète par une ceinture cousue au bord du boléro et qui s'ouvre et se ferme en même temps que le vêtement.

Quant il s'agit d'un costume, la forme du boléro se complète par un bas en tissu différent, dentelle, taffetas ou broderie, qui se rapporte sur le contour du boléro et blouse dans la ceinture.

Les broderies, on ne voit que cela, et c'est un appoint charmant et très original. Grâce à ces broderies, on ajoute une grande élégance à la moindre toilette. Sur une jaquette de drap noir, il suffit d'un "restraining" de broderie sur un fond de couleur vive pour donner aussitôt une physionomie de raffinement et de coquetterie.

RECETTE DU JOUR

Engrais pour les plantes d'appartement

Les plantes d'appartement sont tout particulièrement à la mode, elles coûtent fort cher, et l'on ne saurait être taxé d'économie sordide en leur donnant autant de vigueur et de durée que possible. On obtient ce résultat, en déposant, de temps à autre, au pied de ces plantes, une pincée d'un mélange formé de deux parties de salpêtre et d'une partie de superphosphate de chaux, puis en arrosant légèrement. Les plantes ont des milliers se trouvent tout particulièrement bien de ce régime chimique.

LE PREMIER VOYAGE DU CAMPANA

Le "Campana" qui appartient à la Québec Steamship Company, limited, fera son premier voyage bi-mensuel dans le golfe St-Louis, le 21 avril. Le capitaine sera le commandement du capitaine L. N. Demers. A cause des travaux qui se font dans le port, les assurances ont été obligés de lui assigner un nouvel espace au quai Moisson.

ARRETE LE JOUR DE SON 85e ANNIVERSAIRE

Pour avoir été son 85ème anniversaire avec un peu de retard, le grand journaliste bien connu de Montréal, vétéran de l'armée anglaise aux Indes, a dû être renfermé dans les cellules du poste central hier soir, vu qu'il refusait d'aller à l'hôtel, lorsqu'il est venu à la gare de la rue St-Jacques, où il se trouvait toutes les portes et les fenêtres de la maison barricadées. Ils ont enfoncé une porte et ont découvert Mlle Elsie 6-tendue inanimée sur le parquet au milieu d'une mare de sang. Elle s'était levée de sa chaise, dans un accès de la honte, elle s'était servie de l'arme avec laquelle elle avait blessé sa mère et que celle-ci avait cachée.

LE PREMIER VOYAGE DU CAMPANA

Le "Campana" qui appartient à la Québec Steamship Company, limited, fera son premier voyage bi-mensuel dans le golfe St-Louis, le 21 avril. Le capitaine sera le commandement du capitaine L. N. Demers. A cause des travaux qui se font dans le port, les assurances ont été obligés de lui assigner un nouvel espace au quai Moisson.

LE PREMIER VOYAGE DU CAMPANA

Le "Campana" qui appartient à la Québec Steamship Company, limited, fera son premier voyage bi-mensuel dans le golfe St-Louis, le 21 avril. Le capitaine sera le commandement du capitaine L. N. Demers. A cause des travaux qui se font dans le port, les assurances ont été obligés de lui assigner un nouvel espace au quai Moisson.

LE PREMIER VOYAGE DU CAMPANA

Le "Campana" qui appartient à la Québec Steamship Company, limited, fera son premier voyage bi-mensuel dans le golfe St-Louis, le 21 avril. Le capitaine sera le commandement du capitaine L. N. Demers. A cause des travaux qui se font dans le port, les assurances ont été obligés de lui assigner un nouvel espace au quai Moisson.

LE PREMIER VOYAGE DU CAMPANA

Le "Campana" qui appartient à la Québec Steamship Company, limited, fera son premier voyage bi-mensuel dans le golfe St-Louis, le 21 avril. Le capitaine sera le commandement du capitaine L. N. Demers. A cause des travaux qui se font dans le port, les assurances ont été obligés de lui assigner un nouvel espace au quai Moisson.

LE PREMIER VOYAGE DU CAMPANA

Le "Campana" qui appartient à la Québec Steamship Company, limited, fera son premier voyage bi-mensuel dans le golfe St-Louis, le 21 avril. Le capitaine sera le commandement du capitaine L. N. Demers. A cause des travaux qui se font dans le port, les assurances ont été obligés de lui assigner un nouvel espace au quai Moisson.

Au Palais de Justice

COUR SUPERIEURE.—Jugements. L'HONORABLE JUGE ROBIDOUX.

DECISION IMPORTANTE EN MATIERE DE FAILLITE

J. M. Genest vs E. Lajeunesse et al. failis, et ledit demandeur, requérant. Requête pour nommer un curateur aux héritiers Gervais.

Le magistrat a fait une demande de cession à été faite aux failis en cette cause. Euclide Lajeunesse, l'un des failis, a reçu copie de ladite demande et a été appelé à se faire entendre.

Le magistrat a fait une demande de cession à été faite aux failis en cette cause. Euclide Lajeunesse, l'un des failis, a reçu copie de ladite demande et a été appelé à se faire entendre.

Le magistrat a fait une demande de cession à été faite aux failis en cette cause. Euclide Lajeunesse, l'un des failis, a reçu copie de ladite demande et a été appelé à se faire entendre.

PAUVRE FOLLE

Elle tente d'assassiner sa vieille mère, puis se donne la mort

Barhamsted, (Connecticut), 2.—Mlle Elsie Richards, âgée de 32 ans, a été hier sa mère âgée de 71 ans et a essuyé l'accusation de briser la cervelle. Il est probable que la vieille femme guérira de sa blessure, tandis que sa fille est dans un état désespéré.

Vers trois heures du matin, la mère et la fille qui étaient assises près du foyer dans la cuisine. Tout à coup la fille se lève, passe derrière sa mère et lui envoie une balle dans la tête juste au-dessus de l'oreille droite.

La mère, étonnée par la blessure et effrayée par les paroles de sa fille, n'a pas osé bouger, bien que le sang coulait en abondance de sa blessure. La fille, paraissant tout aussi effrayée que sa mère, ne bougea pas davantage. Lorsque le jour parut, la vieille mère qui n'avait pas perdu connaissance, vit les regards autour d'elle et aperçut un revolver sous le chapeau de sa fille qui était enveloppée. Elle prend le revolver et, tout en chancelant, le porte dans un tiroir de la pièce voisine.

Mlle Richards est néanmoins sortie et s'est rendue chez le ministre protestant, son voisin. Après l'avoir rassurée, le ministre a appelé d'autres voisins et ils se sont rendus chez Mme Richards. Ils ont trouvé toutes les portes et les fenêtres de la maison barricadées. Ils ont enfoncé une porte et ont découvert Mlle Elsie étendue inanimée sur le parquet au milieu d'une mare de sang.

Le magistrat a fait une demande de cession à été faite aux failis en cette cause. Euclide Lajeunesse, l'un des failis, a reçu copie de ladite demande et a été appelé à se faire entendre.

Le magistrat a fait une demande de cession à été faite aux failis en cette cause. Euclide Lajeunesse, l'un des failis, a reçu copie de ladite demande et a été appelé à se faire entendre.

Le magistrat a fait une demande de cession à été faite aux failis en cette cause. Euclide Lajeunesse, l'un des failis, a reçu copie de ladite demande et a été appelé à se faire entendre.

Le magistrat a fait une demande de cession à été faite aux failis en cette cause. Euclide Lajeunesse, l'un des failis, a reçu copie de ladite demande et a été appelé à se faire entendre.

Le magistrat a fait une demande de cession à été faite aux failis en cette cause. Euclide Lajeunesse, l'un des failis, a reçu copie de ladite demande et a été appelé à se faire entendre.

Le magistrat a fait une demande de cession à été faite aux failis en cette cause. Euclide Lajeunesse, l'un des failis, a reçu copie de ladite demande et a été appelé à se faire entendre.

Le magistrat a fait une demande de cession à été faite aux failis en cette cause. Euclide Lajeunesse, l'un des failis, a reçu copie de ladite demande et a été appelé à se faire entendre.

Le magistrat a fait une demande de cession à été faite aux failis en cette cause. Euclide Lajeunesse, l'un des failis, a reçu copie de ladite demande et a été appelé à se faire entendre.

Le magistrat a fait une demande de cession à été faite aux failis en cette cause. Euclide Lajeunesse, l'un des failis, a reçu copie de ladite demande et a été appelé à se faire entendre.

Le magistrat a fait une demande de cession à été faite aux failis en cette cause. Euclide Lajeunesse, l'un des failis, a reçu copie de ladite demande et a été appelé à se faire entendre.

Le magistrat a fait une demande de cession à été faite aux failis en cette cause. Euclide Lajeunesse, l'un des failis, a reçu copie de ladite demande et a été appelé à se faire entendre.

Le magistrat a fait une demande de cession à été faite aux failis en cette cause. Euclide Lajeunesse, l'un des failis, a reçu copie de ladite demande et a été appelé à se faire entendre.

Le magistrat a fait une demande de cession à été faite aux failis en cette cause. Euclide Lajeunesse, l'un des failis, a reçu copie de ladite demande et a été appelé à se faire entendre.

Le magistrat a fait une demande de cession à été faite aux failis en cette cause. Euclide Lajeunesse, l'un des failis, a reçu copie de ladite demande et a été appelé à se faire entendre.

Le magistrat a fait une demande de cession à été faite aux failis en cette cause. Euclide Lajeunesse, l'un des failis, a reçu copie de ladite demande et a été appelé à se faire entendre.

Le magistrat a fait une demande de cession à été faite aux failis en cette cause. Euclide Lajeunesse, l'un des failis, a reçu copie de ladite demande et a été appelé à se faire entendre.

Le Chocolat Menier

COCO MENIER pour le Déjeuner

PASTILLES et CHOQUETTES MENIER

HEROT & CIE., Souis Agents Canadiens, 180 St-Jacques

Jugement en expulsion pour Moneyweight Scale Company vs J. Fortier. Jugement pour \$113.75, montant de plusieurs billets promissaires.

Théophile Garipéy et al vs Moïse Leblanc.—Jugement pour \$1,596.90, prix de marchandises vendues et livrées.

L'HON. JUGE DOHERTY E. Lorrain vs M. Francoeur.—Jugement en déclaration d'hypothèque pour \$54.

L'HON. JUGE TRENHOLME Antoine Laroque vs E. L. Rosenthal.—Jugement nommant des experts et délimitant leurs devoirs et étendant le délai pour faire rapport au 1er mai 1902.

LE PROTONOTAIRE James W. Pyke vs Théodore Goulet et al.—Jugement pour \$105.88, montant d'une lettre de change.

LA QUESTION OUVRIERE EN AUSTRALIE L'arbitrage obligatoire Sydney, 3.—Le tribunal d'arbitrage obligatoire dont les membres sont des représentants des patrons et des ouvriers, et qui a été récemment établi ici, ouvrira au mois d'avril.

Parlant à un pique-nique auquel le gouvernement avait invité les délégués des unions ouvrières, le magistrat Cohen, un des membres du tribunal d'arbitrage, formula l'avis que l'établissement de ce tribunal sera, pour ainsi dire l'annonce de la paix dans le monde industriel.

Le procureur général, Bernard Ringrose Wise a engagé les ouvriers à ne pas abuser de l'acte d'arbitrage, mais de se contenter de demander au tribunal de régler les questions les plus importantes telles que celles des heures de travail et du travail des enfants.

Crétérium de la réputation La réputation d'un remède est proportionnelle à son efficacité, considérée comme l'acquiescement par le BEAUME RHUMAL et vous jugerez de l'immense quantité de malades qu'il a guéris.

Alexander Scott vs Samuel Osborne et al.—Jugement par défaut pour \$2,600, montant d'un billet.

Dame C. Drole vs Les Héritiers de J. B. A. Lanthier.—Jugement en déclaration d'hypothèque pour \$2,550.

L'HON. JUGE TASCHEREAU Dame Elizabeth Kelly vs Enoch J.

quitter qu'à Oroya. "Le pays est sur maintenant, avait dit Léonardo, mais je tiens quand même à vous faire remarquer que..."

Un des hacendados s'était approché de Fleur-du-Sud. "Senorita, don Makson m'a chargé de vous remettre cette lettre, elle est pour un de ses amis, un étranger, vous rendre pour entrer en possession de la fortune qui vous appartient."

"Merci, caballero," répondit la jeune fille. "Puis, s'adressant à Cistayrols: "Je vous en prie, en France, vous ne me remerciez pas de m'aider à retrouver celle à qui je dois compter de la moitié de cette fortune."

"Chère enfant, peut-être en faisant diligence aurons-nous la chance de la retrouver à Lima."

"Alors, partons de suite. Fleur-du-Sud fit ses adieux à tout le monde, embrassa les Indiennes, et s'approcha de Galnet qui, sombre en main, attendait les ordres que sa jeune maîtresse ne pouvait manquer de lui donner avant son départ. Elle enleva de son poignet gauche un bracelet en tissu "maki sapra", son seul bijou, et le de coton blanc garni de dents de singe tendit au majordome de son estancia.

"Alors, partons de suite. Fleur-du-Sud fit ses adieux à tout le monde, embrassa les Indiennes, et s'approcha de Galnet qui, sombre en main, attendait les ordres que sa jeune maîtresse ne pouvait manquer de lui donner avant son départ. Elle enleva de son poignet gauche un bracelet en tissu "maki sapra", son seul bijou, et le de coton blanc garni de dents de singe tendit au majordome de son estancia.

"Alors, partons de suite. Fleur-du-Sud fit ses adieux à tout le monde, embrassa les Indiennes, et s'approcha de Galnet qui, sombre en main, attendait les ordres que sa jeune maîtresse ne pouvait manquer de lui donner avant son départ. Elle enleva de son poignet gauche un bracelet en tissu "maki sapra", son seul bijou, et le de coton blanc garni de dents de singe tendit au majordome de son estancia.

"Alors, partons de suite. Fleur-du-Sud fit ses adieux à tout le monde, embrassa les Indiennes, et s'approcha de Galnet qui, sombre en main, attendait les ordres que sa jeune maîtresse ne pouvait manquer de lui donner avant son départ. Elle enleva de son poignet gauche un bracelet en tissu "maki sapra", son seul bijou, et le de coton blanc garni de dents de singe tendit au majordome de son estancia.

"Alors, partons de suite. Fleur-du-Sud fit ses adieux à tout le monde, embrassa les Indiennes, et s'approcha de Galnet qui, sombre en main, attendait les ordres que sa jeune maîtresse ne pouvait manquer de lui donner avant son départ. Elle enleva de son poignet gauche un bracelet en tissu "maki sapra", son seul bijou, et le de coton blanc garni de dents de singe tendit au majordome de son estancia.

"Alors, partons de suite. Fleur-du-Sud fit ses adieux à tout le monde, embrassa les Indiennes, et s'approcha de Galnet qui, sombre en main, attendait les ordres que sa jeune maîtresse ne pouvait manquer de lui donner avant son départ. Elle enleva de son poignet gauche un bracelet en tissu "maki sapra", son seul bijou, et le de coton blanc garni de dents de singe tendit au majordome de son estancia.

"Alors, partons de suite. Fleur-du-Sud fit ses adieux à tout le monde, embrassa les Indiennes, et s'approcha de Galnet qui, sombre en main, attendait les ordres que sa jeune maîtresse ne pouvait manquer de lui donner avant son départ. Elle enleva de son poignet gauche un bracelet en tissu "maki sapra", son seul bijou, et le de coton blanc garni de dents de singe tendit au majordome de son estancia.

"Alors, partons de suite. Fleur-du-Sud fit ses adieux à tout le monde, embrassa les Indiennes, et s'approcha de Galnet qui, sombre en main, attendait les ordres que sa jeune maîtresse ne pouvait manquer de lui donner avant son départ. Elle enleva de son poignet gauche un bracelet en tissu "maki sapra", son seul bijou, et le de coton blanc garni de dents de singe tendit au majordome de son estancia.

Le Chocolat Menier

COCO MENIER pour le Déjeuner

PASTILLES et CHOQUETTES MENIER

HEROT & CIE., Souis Agents Canadiens, 180 St-Jacques

Jugement en expulsion pour Moneyweight Scale Company vs J. Fortier. Jugement pour \$113.75, montant de plusieurs billets promissaires.

Théophile Garipéy et al vs Moïse Leblanc.—Jugement pour \$1,596.90, prix de marchandises vendues et livrées.

L'HON. JUGE DOHERTY E. Lorrain vs M. Francoeur.—Jugement en déclaration d'hypothèque pour \$54.

L'HON. JUGE TRENHOLME Antoine Laroque vs E. L. Rosenthal.—Jugement nommant des experts et délimitant leurs devoirs et étendant le délai pour faire rapport au 1er mai 1902.

LE PROTONOTAIRE James W. Pyke vs Théodore Goulet et al.—Jugement pour \$105.88, montant d'une lettre de change.

LA QUESTION OUVRIERE EN AUSTRALIE L'arbitrage obligatoire Sydney, 3.—Le tribunal d'arbitrage obligatoire dont les membres sont des représentants des patrons et des ouvriers, et qui a été récemment établi ici, ouvrira au mois d'avril.

Parlant à un pique-nique auquel le gouvernement avait invité les délégués des unions ouvrières, le magistrat Cohen, un des membres du tribunal d'arbitrage, formula l'avis que l'établissement de ce tribunal sera, pour ainsi dire l'annonce de la paix dans le monde industriel.

Le procureur général, Bernard Ringrose Wise a engagé les ouvriers à ne pas abuser de l'acte d'arbitrage, mais de se contenter de demander au tribunal de régler les questions les plus importantes telles que celles des heures de travail et du travail des enfants.

Crétérium de la réputation La réputation d'un remède est proportionnelle à son efficacité, considérée comme l'acquiescement par le BEAUME RHUMAL et vous jugerez de l'immense quantité de malades qu'il a guéris.

Alexander Scott vs Samuel Osborne et al.—Jugement par défaut pour \$2,600, montant d'un billet.

Dame C. Drole vs Les Héritiers de J. B. A. Lanthier.—Jugement en déclaration d'hypothèque pour \$2,550.

L'HON. JUGE TASCHEREAU Dame Elizabeth Kelly vs Enoch J.

quitter qu'à Oroya. "Le pays est sur maintenant, avait dit Léonardo, mais je tiens quand même à vous faire remarquer que..."

Un des hacendados s'était approché de Fleur-du-Sud. "Senorita, don Makson m'a chargé de vous remettre cette lettre, elle est pour un de ses amis, un étranger, vous rendre pour entrer en possession de la fortune qui vous appartient."

"Merci, caballero," répondit la jeune fille. "Puis, s'adressant à Cistayrols: "Je vous en prie, en France, vous ne me remerciez pas de m'aider à retrouver celle à qui je dois compter de la moitié de cette fortune."

"Chère enfant, peut-être en faisant diligence aurons-nous la chance de la retrouver à Lima."

"Alors, partons de suite. Fleur-du-Sud fit ses adieux à tout le monde, embrassa les Indiennes, et s'approcha de Galnet qui, sombre en main, attendait les ordres que sa jeune maîtresse ne pouvait manquer de lui donner avant son départ. Elle enleva de son poignet gauche un bracelet en tissu "maki sapra", son seul bijou, et le de coton blanc garni de dents de singe tendit au majordome de son estancia.

"Alors, partons de suite. Fleur-du-Sud fit ses adieux à tout le monde, embrassa les Indiennes, et s'approcha de Galnet qui, sombre en main, attendait les ordres que sa jeune maîtresse ne pouvait manquer de lui donner avant son départ. Elle enleva de son poignet gauche un bracelet en tissu "maki sapra", son seul bijou, et le de coton blanc garni de dents de singe tendit au majordome de son estancia.

"Alors, partons de suite. Fleur-du-Sud fit ses adieux à tout le monde, embrassa les Indiennes, et s'approcha de Galnet qui, sombre en main, attendait les ordres que sa jeune maîtresse ne pouvait manquer de lui donner avant son départ. Elle enleva de son poignet gauche un bracelet en tissu "maki sapra", son seul bijou, et le de coton blanc garni de dents de singe tendit au majordome de son estancia.

"Alors, partons de suite. Fleur-du-Sud fit ses adieux à tout le monde, embrassa les Indiennes, et s'approcha de Galnet qui, sombre en main, attendait les ordres que sa jeune maîtresse ne pouvait manquer de lui donner avant son départ. Elle enleva de son poignet gauche un bracelet en tissu "maki sapra", son seul bijou, et le de coton blanc garni de dents de singe tendit au majordome de son estancia.

"Alors, partons de suite. Fleur-du-Sud fit ses adieux à tout le monde, embrassa les Indiennes, et s'approcha de Galnet qui, sombre en main, attendait les ordres que sa jeune maîtresse ne pouvait manquer de lui donner avant son départ. Elle enleva de son poignet gauche un bracelet en tissu "maki sapra", son seul bijou, et le de coton blanc garni de dents de singe tendit au majordome de son estancia.

"Alors, partons de suite. Fleur-du-Sud fit ses adieux à tout le monde, embrassa les Indiennes, et s'approcha de Galnet qui, sombre en main, attendait les ordres que sa jeune maîtresse ne pouvait manquer de lui donner avant son départ. Elle enleva de son poignet gauche un bracelet en tissu "maki sapra", son seul bijou, et le de coton blanc garni de dents de singe tendit au majordome de son estancia.

"Alors, partons de suite. Fleur-du-Sud fit ses adieux à tout le monde, embrassa les Indiennes, et s'approcha de Galnet qui, sombre en main, attendait les ordres que sa jeune maîtresse ne pouvait manquer de lui donner avant son départ. Elle enleva de son poignet gauche un bracelet en tissu "maki sapra", son seul bijou, et le de coton blanc garni de dents de singe tendit au majordome de son estancia.

"Alors, partons de suite. Fleur-du-Sud fit ses adieux à tout le monde, embrassa les Indiennes, et s'approcha de Galnet qui, sombre en main, attendait les ordres que sa jeune maîtresse ne pouvait manquer de lui donner avant son départ. Elle enleva de son poignet gauche un bracelet en tissu "maki sapra", son seul bijou, et le de coton blanc garni de dents de singe tendit au majordome de son estancia.

DRAGÉES RECONSTITUANTES LACHANCE A BASE D'OXLATE de FER, de QUASSINE. AMORPHE, d'ARSENATE de SOUDE et de SULFATE de STRYCHNINE. Anti-Neurasthéniques, Anti-Anémiques, Anti-Chlorotiques, Anti-Débilitrices, Anti-Dépêtritrices, Anti-Nerveuses, Stomatiques, Toniques, Fortifiantes

UNE copie de notre dernier CATALOGUE DE PRINTEMPS et d'été sera expédiée franco par la poste à tous les clients d'en dehors de la ville qui nous feront parvenir leur nom et leur adresse.

Scroggie

Quelle chose de Nouveau dans les Dessus de Coussins

Fond tan, crème et vert nil, avec feuille d'érable, pavots, marguerites, nuances et dessins couronnés. Prix depuis 40 cents, jusqu'à 65c.

Plusieurs Nouveaux Arrivages donnent plus de Charmes à Notre ASSORTIMENT de SOIES

DEUX LIGNES DANS LES SOIES BLANCHES QUI SE LAVENT: Soies blanches coréennes, qualité parfaite, bon assortiment de rayures.

Casquettes à Visières et Bânets pour Enfants Les Prix ne Représentent pas la Valeur Réelle de ces Marchandises

Casquettes à visière, en serge bleu marin ou en tweed carreaux, doublées partout, pour petits garçons. Chacune, 15 cents.

Imperméables pour Petits Garçons Vêtements Utiles à des Prix Raisonnables

Imperméables façon, collet de velours, devant avec boutons-arrondis invisibles; très chics et très utiles, pour garçons et adolescents. \$2.85

BEAUCOUP A ECONOMISER EN

Achetant vos EPICERIES ici!

Avoine roulée, H. O. 3 paquets pour 25c

W. H. SCROGGIE, Angle des rues Ste-Catherine et Université.

A TRAVERS LA PROVINCE

SOREL

Les funérailles auront lieu jeudi matin, à 8 1/4 heures. Nous offrons à la famille l'expression de nos vives sympathies.

LES TROIS-RIVIERES

Trois-Rivières, 2.—Le pari entre MM. Adélaïde Gauthier et Alfred Gouin, relativement à l'ouverture de la navigation entre Trois-Rivières et Montréal, s'est terminé lundi. La navigation n'étant pas ouverte à cette date, M. Gouin portera un habillement qui ne lui coûtera pas cher.

PERSONNAGES

Enguerrand, comte de Blainfort... Réginald, comte de Blainfort... Atchéz Beauchemin, Roger, (Fritz) Roi des Oubliettes... Nap. Poirier, Ivan, fils d'Enguerrand... Nap. Paul, Fox, fils de Réginald... Jos. Lacouture, Bertrand, père de Roger... Ed. Lizotte, Ali, lieutenant du Vautour... Louis Demers, Oswald, chef des gardes de Réginald... Albert Lizotte, Daniel, jeune paysan du Comte de Blainfort... Philippe Paul, Guillaume, ouvrier... Hervé Dauphinais, Louis, ouvrier... Soldats de Réginald... Joseph Lussier, Soldats de Réginald.

ST-ROCH DE RICHELIEU

Grâce au zèle de M. le curé J. A. Archambault, ainsi qu'à la générosité des paroissiens, il est maintenant décidé que notre église sera dotée bientôt d'un carillon de trois cloches. Leur coût sera de onze à douze cents piastres. La bénédiction de ces cloches aura lieu l'été prochain.

AU PAYS TRIFLUVIEN

Spécial au "Journal",

Les funérailles de M. James C. Malone, enlevé si soudainement samedi dernier à l'affection méritée des siens, ont été célébrées à 11 heures, à la cathédrale, accompagnés d'un imposant cortège de ses concitoyens et de nombreux amis de la famille venus de l'étranger.

Le deuil était conduit par ses trois jeunes fils du défunt, Sarsfield, Foster et James Malone, ses frères, MM. Thomas, Maurice et James Malone, ses beaux-frères, MM. Édouard et Joseph Caron, et autres alliés de la famille.

La levée du corps a été faite par le curé de la cathédrale M. le chanoine Chs. Beaudet, le service funèbre a été célébré à 11 heures, par M. J. E. Cardin, qui avait présidé aux répétitions du drame, nos bien cordiales félicitations.

Après la soirée, les membres du Club Saint-Laurent donneront au Carillon, un grand banquet auxquel assisteront entre les autres, M. J. E. Cardin, le juge Fontaine et les représentants de la "Patrie" et du "Journal".

Le menu était choisi et arrosé d'excellents vins. Les tribunes, plusieurs discours furent prononcés, notamment par le président du club et du banquet, M. Jos. E. Sénécal, l'honorable juge Fontaine, M. Dorion, de la "Patrie", M. J. R. Cardin, M. A. Beauchemin, le représentant du "Journal", M. J. E. Cardin, l'honorable juge Fontaine, etc.

Le menu était choisi et arrosé d'excellents vins. Les tribunes, plusieurs discours furent prononcés, notamment par le président du club et du banquet, M. Jos. E. Sénécal, l'honorable juge Fontaine, M. Dorion, de la "Patrie", M. J. R. Cardin, M. A. Beauchemin, le représentant du "Journal", M. J. E. Cardin, l'honorable juge Fontaine, etc.

Le menu était choisi et arrosé d'excellents vins. Les tribunes, plusieurs discours furent prononcés, notamment par le président du club et du banquet, M. Jos. E. Sénécal, l'honorable juge Fontaine, M. Dorion, de la "Patrie", M. J. R. Cardin, M. A. Beauchemin, le représentant du "Journal", M. J. E. Cardin, l'honorable juge Fontaine, etc.

Le menu était choisi et arrosé d'excellents vins. Les tribunes, plusieurs discours furent prononcés, notamment par le président du club et du banquet, M. Jos. E. Sénécal, l'honorable juge Fontaine, M. Dorion, de la "Patrie", M. J. R. Cardin, M. A. Beauchemin, le représentant du "Journal", M. J. E. Cardin, l'honorable juge Fontaine, etc.

Le menu était choisi et arrosé d'excellents vins. Les tribunes, plusieurs discours furent prononcés, notamment par le président du club et du banquet, M. Jos. E. Sénécal, l'honorable juge Fontaine, M. Dorion, de la "Patrie", M. J. R. Cardin, M. A. Beauchemin, le représentant du "Journal", M. J. E. Cardin, l'honorable juge Fontaine, etc.

Le menu était choisi et arrosé d'excellents vins. Les tribunes, plusieurs discours furent prononcés, notamment par le président du club et du banquet, M. Jos. E. Sénécal, l'honorable juge Fontaine, M. Dorion, de la "Patrie", M. J. R. Cardin, M. A. Beauchemin, le représentant du "Journal", M. J. E. Cardin, l'honorable juge Fontaine, etc.

Le menu était choisi et arrosé d'excellents vins. Les tribunes, plusieurs discours furent prononcés, notamment par le président du club et du banquet, M. Jos. E. Sénécal, l'honorable juge Fontaine, M. Dorion, de la "Patrie", M. J. R. Cardin, M. A. Beauchemin, le représentant du "Journal", M. J. E. Cardin, l'honorable juge Fontaine, etc.

Le menu était choisi et arrosé d'excellents vins. Les tribunes, plusieurs discours furent prononcés, notamment par le président du club et du banquet, M. Jos. E. Sénécal, l'honorable juge Fontaine, M. Dorion, de la "Patrie", M. J. R. Cardin, M. A. Beauchemin, le représentant du "Journal", M. J. E. Cardin, l'honorable juge Fontaine, etc.

Le menu était choisi et arrosé d'excellents vins. Les tribunes, plusieurs discours furent prononcés, notamment par le président du club et du banquet, M. Jos. E. Sénécal, l'honorable juge Fontaine, M. Dorion, de la "Patrie", M. J. R. Cardin, M. A. Beauchemin, le représentant du "Journal", M. J. E. Cardin, l'honorable juge Fontaine, etc.

justice que de dévouement. Le regrette défunt était un fervent chrétien, dévot congréganiste de la Sainte-Vierge. Il appartenait aussi à la Fraternité du Tiers-Ordre, dont il était le chef.

Les funérailles ont eu lieu mardi matin à l'église paroissiale au milieu d'un concours nombreux de parents et d'amis venus de toutes parts. Le temple était revêtu de ses tentures de drap et le chant funèbre a été rendu avec beaucoup d'âme. M. le curé Tailion, officiant, assisté du Révérend Père Mansuet, spr du collège de St-Rémi, et de M. l'abbé Magnan comme diacre et sous-diacre.

Le défunt laisse pour déplorer sa perte une épouse inconsolable et six enfants dont l'une est religieuse chez les Rvds Sœurs de Ste-Anne à Lachine. M. le curé Tailion, cette dernière est venue passer plusieurs jours au chevet de son père, accompagnée de Rvde Sœur St-Constant, de la Congrégation Notre-Dame et Sœur du défunt.

Nous nous faisons l'interprète de tous ceux qui l'ont connu pour offrir à la famille l'expression de nos plus ferventes condoléances.

Funérailles de A. W. Ogilvie

Un grand nombre de personnes assistent aux obsèques de l'ancien sénateur

Les funérailles de feu A. W. Ogilvie, ancien sénateur, ont eu lieu hier après-midi, au cimetière Mont-Royal. Le révé. Edgar Hill a lu les dernières prières à la maison du défunt. Le deuil était conduit par MM. A. T. Ogilvie, son fils, MM. S. A. McMurtry, J. A. Gammill, James Playfair, ses gendres, Shirley Ogilvie, A. G. Ogilvie, D. Ogilvie, N. Ogilvie, W. H. Hutchison, Dr J. A. Hutchison, ses neveux G. McMurtry, S. McMurtry, A. McMurtry, E. Gammill, J. Gammill et H. Gammill, ses petits-fils.

Remarqué dans le cortège: MM. Liut-col, R. Starke, Hon. R. Dandurand, Rév. Ellegood, Walter Paul, Liut-col, Stevenson, G. F. Burnett, W. Morris, H. W. Raphael, A. F. Gault, S. Finley, Prof. Campbell, Porteous, Liut-col, Whitehead, G. A. Stevenson, W. Darling, l'échevin Sadler, Liut-col, Labelle, H. Labelle, Liut-col, H. B. Maistice Hon. Louis Beaubien, G. W. Weaver, Jos. Snowdown, Dixon, T. Starr, W. Stevens, Liut-col, G. McArthur, A. P. McDonald, Hon. P. J. Beigne, Hon. P. B. Casgrain, Dr Lautermab, J. Hodgson, C. R. Hosmer, W. Young, Th. Gilday, G. W. Hughes, J. R. Barlow, J. Henderson, W. Angus, W. Foster, Brown, W. G. Arntson, Jas. Canthie, A. M. Ramsey, S. O. Shorey, A. Hutchison, G. Wood, A. Macpherson, G. Brush, E. Gault, W. G. Dickson, W. Stier, J. Daphir, W. McAddie, P. Galbraith, B. Bowie, D. Robertson, R. Lewis, W. Marshall, D. A. Lewis, A. Mitchell, Hon. T. E. Gilman, G. Caverhill, J. Alexander, A. M. Mackay, F. H. Whitworth, C. N. Armstrong, R. A. Kidd, W. Wilson, A. Stewart, J. P. Mullarkey, Dr MacEachan, G. Durnford, Hon. H. Mackay, Hon. David McKen, Hon. G. B. Baker, major Ogilvie, échevin Robertson, McBride.

Le deuil était conduit par ses trois jeunes fils du défunt, Sarsfield, Foster et James Malone, ses frères, MM. Thomas, Maurice et James Malone, ses beaux-frères, MM. Édouard et Joseph Caron, et autres alliés de la famille.

Le deuil était conduit par ses trois jeunes fils du défunt, Sarsfield, Foster et James Malone, ses frères, MM. Thomas, Maurice et James Malone, ses beaux-frères, MM. Édouard et Joseph Caron, et autres alliés de la famille.

Le deuil était conduit par ses trois jeunes fils du défunt, Sarsfield, Foster et James Malone, ses frères, MM. Thomas, Maurice et James Malone, ses beaux-frères, MM. Édouard et Joseph Caron, et autres alliés de la famille.

Le deuil était conduit par ses trois jeunes fils du défunt, Sarsfield, Foster et James Malone, ses frères, MM. Thomas, Maurice et James Malone, ses beaux-frères, MM. Édouard et Joseph Caron, et autres alliés de la famille.

Le deuil était conduit par ses trois jeunes fils du défunt, Sarsfield, Foster et James Malone, ses frères, MM. Thomas, Maurice et James Malone, ses beaux-frères, MM. Édouard et Joseph Caron, et autres alliés de la famille.

Le deuil était conduit par ses trois jeunes fils du défunt, Sarsfield, Foster et James Malone, ses frères, MM. Thomas, Maurice et James Malone, ses beaux-frères, MM. Édouard et Joseph Caron, et autres alliés de la famille.

Le deuil était conduit par ses trois jeunes fils du défunt, Sarsfield, Foster et James Malone, ses frères, MM. Thomas, Maurice et James Malone, ses beaux-frères, MM. Édouard et Joseph Caron, et autres alliés de la famille.

Le deuil était conduit par ses trois jeunes fils du défunt, Sarsfield, Foster et James Malone, ses frères, MM. Thomas, Maurice et James Malone, ses beaux-frères, MM. Édouard et Joseph Caron, et autres alliés de la famille.

Le deuil était conduit par ses trois jeunes fils du défunt, Sarsfield, Foster et James Malone, ses frères, MM. Thomas, Maurice et James Malone, ses beaux-frères, MM. Édouard et Joseph Caron, et autres alliés de la famille.

Le deuil était conduit par ses trois jeunes fils du défunt, Sarsfield, Foster et James Malone, ses frères, MM. Thomas, Maurice et James Malone, ses beaux-frères, MM. Édouard et Joseph Caron, et autres alliés de la famille.

Le deuil était conduit par ses trois jeunes fils du défunt, Sarsfield, Foster et James Malone, ses frères, MM. Thomas, Maurice et James Malone, ses beaux-frères, MM. Édouard et Joseph Caron, et autres alliés de la famille.

Le deuil était conduit par ses trois jeunes fils du défunt, Sarsfield, Foster et James Malone, ses frères, MM. Thomas, Maurice et James Malone, ses beaux-frères, MM. Édouard et Joseph Caron, et autres alliés de la famille.

Le deuil était conduit par ses trois jeunes fils du défunt, Sarsfield, Foster et James Malone, ses frères, MM. Thomas, Maurice et James Malone, ses beaux-frères, MM. Édouard et Joseph Caron, et autres alliés de la famille.

LA CIE S. CARSLY, LIMITEE

VALEURS ATTRAYANTES

OFFRE EN LIT EN FER: Un lit en fer, un bon sommier, un matelas complet, \$7.00. Un beau matelas complet, \$7.00. Un lit en fer tel que récemment est fini en émail blanc et orné de boutons en cuivre, grandeur 3 pieds x 3 pieds 6 pouces, 2 pieds et 4 pieds 6 pouces de largeur. Le sommier est en bon fil de fer très durable. Le matelas est de première qualité avec laine des deux côtés et recouvert de bon couil de fantaisie et rayé. Le tout complet, \$7.00. C'est un merveilleux bargain.

SET DE CHAMBRE: 9 Sets de Chambre à coucher en bois laqué doré, bureau pourvu d'un miroir biseauté de 20 x 24, lavabo combiné, lit double, bien sculptés à la main et bien finis. Réglable \$12.70. Prix de vente \$10.00.

Rugs Orientaux!

Nous venons de recevoir une grosse consignment de Rugs et de Tapis Orientaux parmi lesquels il y a de magnifiques dessins. Tapis pour une bibliothèque ou une salle à manger, tapis pour le salon, tapis de salle à manger, tapis de chambre, tapis de bureau, tapis de cuisine, tapis de salle de bain, tapis de chambre à coucher, tapis de bureau, tapis de cuisine, tapis de salle de bain, tapis de chambre à coucher.

Diner Spécial de Pâques!

Au Gros Magasin MARDI LE 10R AVRIL. Aujourd'hui, mardi, de 11.30 heures à 2 heures, la direction du Gros Magasin, a décidé d'offrir un diner spécial dans le restaurant nouveau de son emplacement d'autrefois. Tout a été arrangé pour en faire un déjeuner agréable et agréable. Les clients peuvent attendre à n'importe quel jour et à n'importe quelle heure. Prix spécial, 25c.

LA CRECHE

Les dames patronesses de l'œuvre de la Crèche de la Miséricorde ont tenu leur 400e réunion, mardi après-midi, dans les salles de la Communauté, rue Dorchester. Le but de l'œuvre est véritablement philanthropique, secourir, protéger, nourrir et élever les pauvres petits êtres abandonnés.

LA CIE S. CARSLY, LIMITEE

175, 173 Notre-Dame, Montréal, 184 à 191 St-Jacques, Montréal.

Bronchite Asthmatique

Trois bouteilles de SIROP GRAND-MÈRE m'ont guéri d'une bronchite asthmatique qui me faisait souffrir depuis plusieurs années et qui m'empêchait de reposer la nuit, et mon fils d'une toux opiniâtre.

PEINTURES AMERICAINES

WADSWORTH, HOWLAND.

Reconnues les meilleures et les plus durables...

40 nouvelles et belles couleurs, pour intérieurs et extérieurs de maisons. Les seules peintures qui résistent à l'ardeur du soleil et ne changent pas. Prix la boîte 15c. N'importe qui peut l'appliquer. Demander la carte de couleurs.

L. J. A. SURVEYER, 6 Rue St-Laurent.

RESOLUTIONS DE SYMPATHIE

A une assemblée de la Commission des écoles catholiques de Montréal, les résolutions suivantes ont été adoptées, avec instruction au secrétaire-trésorier de les transmettre à la famille de M. Hart et à la presse.

LES COMPAGNIES TRANSLANTANTIQUES

Les compagnies transatlantiques en sont finalement venues à une entente sur le tarif de passage de première classe à bord des steamers. Les tarifs uniformes que l'on a adoptés hier vont de \$15 à \$35.

La Distillerie Melchers à Berthierville, P.Q.

La où est distillé le Gin Canadien Melchers CROIX ROUGE

qui n'est offert aux consommateurs qu'après avoir été vieillie pendant des années dans des entrepôts contrôlés par le Gouvernement. C'EST UN GIN UNIQUE COMME QUALITÉ. Il est plus Pur, plus Vieux et beaucoup plus Agréable à boire que le meilleur Gin Importé.

BOIVIN, WILSON & CIE, MONTREAL, CAN. SEULS CONCESSIONNAIRES.

BOIVIN, WILSON & CIE, MONTREAL, CAN. SEULS CONCESSIONNAIRES.

BOIVIN, WILSON & CIE, MONTREAL, CAN. SEULS CONCESSIONNAIRES.

BOIVIN, WILSON & CIE, MONTREAL, CAN. SEULS CONCESSIONNAIRES.

Mme PERSILLIERS-LACHAPELLE

Hier matin à 11 heures à l'église St-Jacques, le service funèbre de madame Persilliers Lachapelle née Victoria Dugas.

L'office divin a été célébré par M. l'abbé Tranchemontagne, P. S. S. Le deuil était conduit par M. Alphonse Persilliers Lachapelle, son époux et ses deux fils Joseph et Léon.

Parmi les nombreux parents et amis qui en témoignage de sympathie pour la famille affligée et pour rendre un dernier hommage à la mémoire de la défunte avaient tenu à accompagner jusqu'à l'église, les restes mortels, on a remarqué: Dr E. P. Lachapelle, Emile Lachapelle, l'hon. G. A. Nantel, Damase Masson, Louis Masson, Léon Masson, Adolphe Marsol, Dr S. Benoit, Joseph Chabot, Anselme Labrecque, H. A. Bourret, Arthur Bourret, H. A. Lemieux, Dr Gustave Lemieux, M. Benoit, Dr Arthur Lemieux, Jos. Cooke, Raoul Brousseau, Dr Gustave Tassé, Ernest Lepailleur, tous parents de la défunte, MM. J. C. de Tonnancourt, F. J. Bissillon, C. R. Wilfrid Sicotte, Rodolphe Monty, Alban Germain, Joseph Beaulieu, Arsène Lavallée, Zénon Morin, Oscar Léveillé, A. Millette, avocats; A. L. Charbonneau, Ubaldie Garand, H. Leclair, Cléophas Leclerc, J. L. Pelletier, Louis Gauthier, Narcisse Beaudry, Rodolphe Gauthier, Henri Labelle, colonel A. Labelle, Gaspard LeFebvre, H. Briggie, L. Béland, N. P. Larose, N. P. Bruno Lafontaine, C. A. T. Leduc, M. Ville-neuve, J. Filion, J. B. A. Poitras, Chs. LeFebvre, Jos. Pelland, J. Renaud, I. DeGuisse, C. Chauron, Dr Fred. Pelletier, A. DeGuisse, docteur F. Fortier, Dr Lebanc, Eugène Tétreault, Wilfrid Lessard, Louis Hardy, T. Michaud, Ed. St-Père, J. Forest, etc., etc.

Une activité très grande règne dans le port, et l'on me la dernière nuit à la toilette des nombreux habituels qui partent pour Montréal à la fin de cette semaine et au commencement de la semaine prochaine.

Le terme régulier de la Cour Supérieure s'est ouvert ce matin sous la présidence de l'honorable juge Fontaine.

M. le juge A. Germain est à Sorrel, le procès d'un individu du nom de Degré, arrêté pour vol se déroule actuellement devant lui.

M. L. T. Trempe qui a acheté la magnifique propriété de feu l'honorable juge Gill, fait actuellement subir à la maison et autres bâtiments d'importantes réparations.

L'édifice que MM. G. Hardy et Jos. E. Sénécal ont érigé au coin des rues du Roi et d'Augusta, en face du "Carlton", avance rapidement. L'entrepreneur est M. Wm Boivin de l'architecte M. Gauthier de Montréal. Cet édifice fera l'ornement de cette partie de la ville.

DECEES.—Nous avons le regret d'annoncer le décès, survenu lundi, le 31 mars, de l'époux de M. Alfred Lacombe, père, mécanicien, à l'âge de 49 ans. Elle était la mère de M. Albert Lacombe, typographe au "Soleil", et la sœur de MM. Alfred Lussier, du "Soleil", de Lévi et Henri.

Elle appartenait à la congrégation des Dames de Charité, et à l'Union de Prières. Bonne épouse, mère tendre et dévouée, elle était encore une excellente chrétienne et son souvenir vivra dans la mémoire de ceux qui ont eu l'avantage d'apprécier ses belles qualités.

SAINT-MICHEL DE NAPIERVILLE

Avril 2, (Spécial).—Les exercices religieux qui ont eu lieu durant les trois derniers jours de la semaine sainte ont été très imposants. Le dimanche, le temple du Dieu, mort sur la croix pour nous, était rempli de pieux fidèles qui s'étaient empressés de venir adorer la sainte croix. M. le curé nous fit une messe et une allocution sur la passion du Sauveur.

—La grande fête de Pâques fut comme toujours, célébrée ici avec grande solennité. Cependant, cette année, elle semblait avoir un cachet tout particulier par la belle décoration de notre temple, la grande parure de nos autels, le chant liturgique ravissant, certains morceaux préparés, pour la circonstance, ont été bien rendus. Notre vénérable curé, par son instruction sur la Résurrection du Sauveur, nous fit donner par l'abbé Magnan, notre dévoué vicaire. Il a démontré avec talent, les différentes marques auxquelles chaque Chrétien peut reconnaître s'il est vraiment ressuscité à la vie spirituelle. L'habile prédicateur a su traiter ce sublime sujet avec chaleur et clarté et ses nombreux auditeurs l'ont écouté avec l'attention la plus marquée.

—Lundi soir, pour clore le mois de St-Joseph, nous avons eu à 7 heures, outre les prières et lecture ordinaire du mois, le Salut solennel du St-Sacrement qui fut chanté par les élèves du convent, ce fut vraiment ravissant.

IN MEMORIAM

Une des figures des plus honorables et des mieux connues et des plus estimées de St-Michel, vient de disparaître. M. des secours de la religion N. Vital Monchamp, s'éteignit dans le 29 mars à l'âge de 74 ans.

Le docteur Dubuc, les supplications de sa famille, les vœux ardents de ses nombreux amis, devaient être, hélas! inutiles. La Providence dans ses secrets Divins, avait désigné de son doigt cet homme de bien.

La bonté de son caractère lui fit de nombreux amis, les nobles sentiments de son âme lui valurent l'estime générale. Il fut pendant des années, juge de Paix, maréchal, conseiller, et commissaire d'école et toujours s'acquitta de ses charges avec autant de

de son caractère lui fit de nombreux amis, les nobles sentiments de son âme lui valurent l'estime générale. Il fut pendant des années, juge de Paix, maréchal, conseiller, et commissaire d'école et toujours s'acquitta de ses charges avec autant de

de son caractère lui fit de nombreux amis, les nobles sentiments de son âme lui valurent l'estime générale. Il fut pendant des années, juge de Paix, maréchal, conseiller, et commissaire d'école et toujours s'acquitta de ses charges avec autant de

de son caractère lui fit de nombreux amis, les nobles sentiments de son âme lui valurent l'estime générale. Il fut pendant des années, juge de Paix, maréchal, conseiller, et commissaire d'école et toujours s'acquitta de ses charges avec autant de

de son caractère lui fit de nombreux amis, les nobles sentiments de son âme lui valurent l'estime générale. Il fut pendant des années, juge de Paix, maréchal, conseiller, et commissaire d'école et toujours s'acquitta de ses charges avec autant de

de son caractère lui fit de nombreux amis, les nobles sentiments de son âme lui valurent l'estime générale. Il fut pendant des années, juge de Paix, maréchal, conseiller, et commissaire d'école et toujours s'acquitta de ses charges avec autant de

de son caractère lui fit de nombreux amis, les nobles sentiments de son âme lui valurent l'estime générale. Il fut pendant des années, juge de Paix, maréchal, conseiller, et commissaire d'école et toujours s'acquitta de ses charges avec autant de

de son caractère lui fit de nombreux amis, les nobles sentiments de son âme lui valurent l'estime générale. Il fut pendant des années, juge de Paix, maréchal, conseiller, et commissaire d'école et toujours s'acquitta de ses charges avec autant de

de son caractère lui fit de nombreux amis, les nobles sentiments de son âme lui valurent l'estime générale. Il fut pendant des années, juge de Paix, maréchal, conseiller, et commissaire d'école et toujours s'acquitta de ses charges avec autant de

de son caractère lui fit de nombreux amis, les nobles sentiments de son âme lui valurent l'estime générale. Il fut pendant des années, juge de Paix, maréchal, conseiller, et commissaire d'école et toujours s'acquitta de ses charges avec autant de

de son caractère lui fit de nombreux amis, les nobles sentiments de son âme lui valurent l'estime générale. Il fut pendant des années, juge de Paix, maréchal, conseiller, et commissaire d'école et toujours s'acquitta de ses charges avec autant de

de son caractère lui fit de nombreux amis, les nobles sentiments de son âme lui valurent l'estime générale. Il fut pendant des années, juge de Paix, maréchal, conseiller, et commissaire d'école et toujours s'acquitta de ses charges avec autant de

de son caractère lui fit de nombreux amis, les nobles sentiments de son âme lui valurent l'estime générale. Il fut pendant des années, juge de Paix, maréchal, conseiller, et commissaire d'école et toujours s'acquitta de ses charges avec autant de

de son caractère lui fit de nombreux amis, les nobles sentiments de son âme lui valurent l'estime générale. Il fut pendant des années, juge de Paix, maréchal, conseiller, et commissaire d'école et toujours s'acquitta de ses charges avec autant de

de son caractère lui fit de nombreux amis, les nobles sentiments de son âme lui valurent l'estime générale. Il fut pendant des années, juge de Paix, maréchal, conseiller, et commissaire d'école et toujours s'acquitta de ses charges avec autant de

de son caractère lui fit de nombreux amis, les nobles sentiments de son âme lui valurent l'estime générale. Il fut pendant des années, juge de Paix, maréchal, conseiller, et commissaire d'école et toujours s'acquitta de ses charges avec autant de

de son caractère lui fit de nombreux amis, les nobles sentiments de son âme lui valurent l'estime générale. Il fut pendant des années, juge de Paix, maréchal, conseiller, et commissaire d'école et toujours s'acquitta de ses charges avec autant de

de son caractère lui fit de nombreux amis, les nobles sentiments de son âme lui valurent l'estime générale. Il fut pendant des années, juge de Paix, maréchal, conseiller, et commissaire d'école et toujours s'acquitta de ses charges avec autant de

THEATRES ET SPECTACLES

Académie, Matinée Samedi

Le minant acteur M. J. H. STODDARD. THE BONNIE BRIER BUSH

FRANÇAIS, "SUPRBA"

Les célèbres HANLONS. La première représentation de la nouvelle version. PRIX: 10c, 20c, 30c, 40c.

THEATRE ROYAL

Dainty Pares Burlesques. Un alto tout d'œuvres, comprenant Mlle la Toron, Première contortionniste. PRIX: 10c, 20c, 30c, 40c.

PETITES ANNONCES

HYPNOTISME. A vendre le seul cours français qui s'est en Amérique et en Europe. Cours de 10 heures. PRIX: 10c, 20c, 30c, 40c.

ON DEMANDE un clavier piano anglais et français de montage et de réparation. PRIX: 10c, 20c, 30c, 40c.

ON DEMANDE un gros camion fort et bon nageur. PRIX: 10c, 20c, 30c, 40c.

RECETTE A VENDRE. Recettes pour composer et fabriquer toutes sortes de vins, liqueurs, etc.

VENTES PAR HUISSIERS

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11434. C. J. Wight, demandeur, vs P. Chalouin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11435. D. R. L. Gosselin, demandeur, vs J. P. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11436. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11437. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11438. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11439. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11440. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11441. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11442. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11443. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11444. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11445. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11446. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11447. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11448. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11449. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11450. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11451. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11452. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11453. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11454. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11455. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11456. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11457. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11458. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11459. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11460. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11461. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11462. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11463. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11464. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11465. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11466. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11467. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11468. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11469. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11470. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11471. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11472. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11473. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11474. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11475. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11476. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11477. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11478. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11479. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11480. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11481. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11482. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11483. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11484. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11485. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11486. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11487. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11488. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11489. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11490. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11491. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11492. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11493. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11494. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11495. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11496. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11497. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11498. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11499. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11500. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11501. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11502. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11503. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11504. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11505. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL. Cour de Circuit. No 11506. J. P. Gosselin, demandeur, vs D. R. L. Gosselin, défendeur.

PROCTOR'S

"Our Strategists"

Tous les acteurs favoris dans la distribution. Le minant acteur M. J. H. STODDARD.

THEATRE NATIONAL (En français)

RUE ST-CATHERINE ET ST-ANDRE. "CARNOT".

THEATRE DU PALAIS ROYAL

BOULEVARD ST-ANDRE. "La Lyceenne".

THEATRE DES NOUVEAUTES

BOULEVARD ST-ANDRE. "UN FIL A LA PATTE".

BOULEVARD ST-ANDRE. "Milo Meissonnier".

BOULEVARD ST-ANDRE. "La Passion".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

BOULEVARD ST-ANDRE. "MUSEE EDEN".

COURRIERS DES PORTS

ATHLETISME

Champions de Montreal

MM. Gadbois et Choquette sont les champions du jeu de balle au mur.

Messieurs le docteur Gadbois, et Fred Choquette, E.F.M., ont gagné, hier après-midi, le titre de champions de Montréal au jeu de balle au mur.

Pour la deuxième fois cette semaine, ils ont battu à plate couture, MM. White et Hoobin, leurs plus redoutables adversaires.

Les quatre athlètes se sont rencontrés hier après-midi, chez Barney Dumphy, rue Bleury. Le jeu a été très contesté, mais le docteur et Fred Choquette ont surclassé leurs adversaires en agilité et en adresse et ont encore gagné trois parties sur quatre.

Voici les scores: 21 à 8; 21 à 16; 19 à 21; 21 à 7.

Nous offrons nos plus sincères félicitations aux vainqueurs, et nous souhaitons que leurs prochains victoires soient MM. Lavoie, les champions du Canada.

Le grand succès de l'Américain qui se présente dans le monde entier. Le Tour.

Le grand succès de l'Américain qui se présente dans le monde entier. Le Tour.

Le grand succès de l'Américain qui se présente dans le monde entier. Le Tour.

Le grand succès de l'Américain qui se présente dans le monde entier. Le Tour.

Le grand succès de l'Américain qui se présente dans le monde entier. Le Tour.

Le grand succès de l'Américain qui se présente dans le monde entier. Le Tour.

Le grand succès de l'Américain qui se présente dans le monde entier. Le Tour.

Le grand succès de l'Américain qui se présente dans le monde entier. Le Tour.

Le grand succès de l'Américain qui se présente dans le monde entier. Le Tour.

Le grand succès de l'Américain qui se présente dans le monde entier. Le Tour.

Le grand succès de l'Américain qui se présente dans le monde entier. Le Tour.

Le grand succès de l'Américain qui se présente dans le monde entier. Le Tour.</

R. J. Tooke

Il n'y a pas de chemises au Canada comme les chemises faites à Montréal. Il n'y a pas de chemises de Montréal comme les chemises de Tooke. Soyez intelligents, portez des CHEMISES de TOOKE.

3 Magasins, 177 rue St-Jacques, 2387 rue Ste-Catherine, Ouest, 1553 rue Ste-Catherine, Est

VICTORIA CROSS Vogue Toujours Grandissante.

FUTUR PRESIDENT UN JURE MALADE

M. William Whyte, de Winnipeg, serait nommé premier vice-président du Pacifique Canadien

Il pourrait dans la suite remplacer sir Thomas Shaughnessy

Il était rumour à la gare Windsor hier, que M. William Whyte, assistant président du Pacifique Canadien, à Winnipeg, allait être nommé vice-président, poste vacant depuis la promotion de Sir Thomas Shaughnessy à la présidence. C'est la charge la plus importante après celle de président. Il s'y rattache une grande responsabilité. Une telle nomination équivalait à désigner le successeur de Sir Thomas Shaughnessy. M. Whyte possède beaucoup d'expérience dans les chemins de fer. En 1886, il était nommé surintendant général de la division ouest du Pacifique et, en 1897, gérant des lignes à l'ouest de Fort William. Sa nomination serait bien accueillie dans les cercles des chemins de fer où il est généralement considéré comme un représentant du "Journal" au sujet de cette nouvelle présidence. M. Nelson secrétaire du président, a déclaré que la rumour n'était pas fondée. Quoiqu'il en soit, la nomination du premier vice-président ne peut tarder, et l'on attend à ce sujet une circulaire de Sir Thomas Shaughnessy.

LES BILLETTS DE BANQUE

Ils deviennent un moyen de propager les maladies infectieuses

On assure souvent que les billets de banque sont un moyen efficace pour propager les maladies infectieuses. Les cercles médicaux et les journaux de médecine ont souvent soutenu cette opinion.

M. Max Liebig, principale de l'école de Berthier, vient d'écrire à M. Fielding et aux députés une lettre ouverte les priant de donner des ordres pour faire rentrer et pour détruire tous les billets saisis.

La Banque d'Angleterre n'émite jamais de billets n'importe à la première fois que ce billet rentre à la banque, il est détruit. A Montréal, les payeurs ont ordre de détruire tous les billets saisis. La Banque d'Hebécia, la banque de la Nouvelle-Ecosse et celle de Montréal ont des ordres très sévères à ce sujet. Les billets que ces banques lancent dans la circulation sont toujours propres.

LA LOI DES LICENCES

Un individu sur lequel pesaient trois accusations

Trois accusations pour vente de boissons sans licence pesaient sur un nommé Arthur Higgins, propriétaire d'une salle à manger. Higgins comparait devant les records, hier, après-midi, et il était condamné à \$60 d'amende et aux frais sur une accusation pendant que sentence était suspendue dans les deux autres cas.

LA GARDE NAPOLEON

Son banquet annuel aura lieu lundi prochain

Le grand banquet annuel de la Garde Napoléon aura lieu lundi soir, le 7 du mois courant, dans les salles de la Garde, à l'angle des rues St-Louis et St-Jacques. Le banquet sera présidé par le capitaine J. A. Gauthier, avec quarante généraux à l'honneur. M. Evans est relativement jeune et une magnifique carrière s'ouvre devant lui. Il restera à la gare Windsor jusqu'à ce que son successeur soit nommé.

PROMOTION AU PACIFIQUE CANADIEN

M. A. R. Evans, commis en chef et assistant-gérant du Fret du Pacifique Canadien, vient d'être nommé agent général du Fret et des passagers du Midland Railway, avec quartiers généraux à Toronto, N. E.

M. Evans est relativement jeune et une magnifique carrière s'ouvre devant lui. Il restera à la gare Windsor jusqu'à ce que son successeur soit nommé.

COLLEGE STE-MARIE

Vendredi prochain, premier vendredi du mois, communion réparatrice par les membres de la Ligue du Sacré-Coeur (section des jeunes gens), à 7 heures précises.

DISSOLUTION DE SOCIETE

La société légale existante entre MM. Deslisle et Oulmet, avocats, est dissoute depuis le premier d'avril.

M. J. Adéard Oulmet continuera d'avoir son bureau dans la bâtisse de la "Presse."

FOUDROYE PAR LA MORT

M. Joseph Sicard, plombier, de Maisonneuve, expire à l'hôtel de ville, au moment où les échevins allaient se réunir

Il succomba à une hémorragie pulmonaire et n'est malade que trois minutes

La paisible population de Maisonneuve a été plongée dans l'émoi, hier soir, par la mort soudaine de l'un des principaux citoyens de l'endroit.

M. Joseph Sicard était un populaire maître-plombier de la rue Notre-Dame, et grâce à ses manières affables il avait su se créer un large cercle d'amis.

Or, il devait, hier soir, y avoir assemblée de conseil municipal de la ville, et les contribuables s'étaient réunis en grand nombre pour voir les échevins à l'œuvre.

M. Sicard était là, et par sa belle humeur, aidait à quelques amis à passer le temps en attendant que les édiles, réunis en comité, fissent leur entrée dans la salle des délibérations.

Tout à coup il s'écria: "Je ne sais trop ce que je ressens, je suis étourdi et je peine à me tenir debout".

Le constable Lacroix qui se tenait près de là, le reçut dans ses bras et le transporta sur un lit dans le dortoir réservé aux policiers et aux pompiers.

Le chef de police, M. Leduc, fit aussitôt garder l'entrée de l'appartement pour empêcher la foule de se masser en cet endroit et donna ordre d'aller chercher immédiatement un prêtre et des médecins.

Quelques secondes après les Drs. Letourneau et Quintal faisaient leur entrée; ils furent presque immédiatement saisis par M. l'abbé Dugas, curé de Maisonneuve.

Les hommes de l'art constatarent que M. Sicard n'avait plus que quelques secondes à vivre. Il succomba à une hémorragie pulmonaire. Ils cédèrent la place au ministre du Christ qui lui donna l'absolution "in articulo mortis".

M. Sicard ne comptait que des amis dans Maisonneuve où son établissement de maître-plombier était l'un des plus prospères. Cette mort, si soudaine, a vivement affecté toute la population.

Le défunt laisse pour déplorer sa perte une épouse inconsolable et une petite fille.

Par respect pour la mort du citoyen distingué que fut M. Sicard, le maire Bleu a annoncé que l'assemblée du conseil n'aurait lieu que ce soir.

Aussitôt que les médecins eurent constaté la mort, le chef Leduc téléphona le triste événement au coroner MacMahon qui permit de transporter le corps à la demeure que M. Sicard quittait quelques minutes, à peine, auparavant, et où il laissait une femme aimante et une chère petite enfant.

M. le curé Dugas est allé lui-même apprendre la fatale nouvelle à la malheureuse épouse.

L'enquête du coroner aura lieu aujourd'hui.

L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS LICENCIES DE VINS ET DE LIQUEURS

Ses principaux membres approuvent la campagne du "Journal" au sujet des falsifications alcooliques. On est satisfait des amendements à la loi des licences

L'échevin Lapointe n'aime pas les places sans licence

L'Association des Commerçants Licencies de Vins et de Liqueurs a tenu hier après-midi son assemblée annuelle, sous la présidence de M. Lawrence A. Wilson.

Parmi les membres présents on remarquait MM. Victor Bougie, trésorier, L. A. Lapointe, secrétaire, E. L. Ethier, Henri Dubuis, Théodore Bonjean, Jos. Harter, Edilber Beauvoisin, A. N. Monast, Amédée Parent, Frs. Robert, J. S. Caron, Arthur Hinton, Jos. O'Day, Victor Lemay, Roch Archambault, Jos. Schneider, Adolphe Gauthier, Nap. Trudeau, Wilfrid P. Thibault, G. A. Castor, Jos. Charest, Antoine Huot, Thé. Goulet, Georges Gauvreau, Chs. Gauvreau, Arsène Bouchard, Roch Henin, Jos. Gauthier, Nap. Trudeau, Alf. Henry, Edouard Fortin, Jules Arpin, Arthur Jones, Law. McNice, J. N. Fraid, Thé. Bougie, J. E. Vézina, Jos. Audet, Olivier Morin, etc.

Le secrétaire fit les minutes, et la dernière assemblée qui fut adoptée et le rapport du trésorier est approuvé à l'unanimité. Le président explique les amendements obtenus à la charte de l'association. "Si nous n'avons pas pu obtenir tout ce que nous désirons, au moins les amendements importants nous ont été accordés. Un d'eux se lit comme suit: Les commissaires seront obligés de rendre leur jugement dans les 30 jours qui suivent la demande d'une licence ou d'un transfert et le greffier de la commission devra garder un dossier de toutes ces décisions." Cet amendement est très important et il sera très utile aux vrais licenciés.

Après les affaires de routine, M. Henri Dubuis demande la parole. Voici le résumé de ses observations.

Je tiens à appeler l'attention de l'association sur les articles "Journal" relatifs à la falsification des alcools. J'ai donné une entrevue à un représentant du "Journal" et voici ce que je lui ai dit:

"Je reconnais qu'il faut des inspecteurs nommés par le gouvernement. Seuls des hommes du métier devraient être nommés. Les commissaires ont besoin d'être renseignés par eux plutôt que par les habitants des alentours. On comprend que les commerçants des licences ne peuvent pas aller de porte en porte et faire leur enquête par eux-mêmes.

"Quoique la classe des hôteliers soit meilleure qu'elle ne l'a jamais été, il se peut qu'il y ait dans son sein des abus à réformer, mais je crois qu'on peut surveiller certains épiciers qui ne se font pas faute de vendre au verre et à cinq ans que l'Association demande un inspecteur au gouvernement. Les espérances que nous obtiendrons, parce qu'il faut que l'honneur des boues soit vengé du tort que lui font les peu nombreux mauvais qui se rencontrent parmi eux.

"Il ne faut pas croire que la boisson en "draught" soit toujours mauvaise, mais il se peut que des personnes peu scrupuleuses profitent de cela pour vendre comme bons, des mélanges qu'ils auront faits dans des tonneaux.

"Il faut des inspecteurs, mais que ceux-ci s'occupent aussi des épiciers qui vendent au verre. Les hôteliers qui vendent de mauvaise boisson sont très peu nombreux."

Je n'ai pas grand-chose à ajouter à cela sinon que nous faisons tous nos efforts pour que nous soyons sans reproches. La classe des hôteliers a une bonne réputation qu'elle ne mériterait pas si elle n'était pas si souvent soumise à de fautes. Nous ne pouvons voir à tout, et si certaines choses arrivent, c'est qu'il nous est tout à fait impossible d'y remédier. Nous croyons que nous faisons toujours notre devoir.

M. l'échevin Lapointe, secrétaire, parle aussi sur la même question. Ce n'est pas tant aux hôteliers qu'on devrait s'en prendre qu'aux propriétaires de places sans licences.

Une Inconnue à l'Hôpital

Une femme bien mise s'évanouit sur le trottoir, à l'angle des rues St-André et Sainte-Catherine

Elle paraît âgée de 40 ans

Encore une personne inconnue gît sans connaissance sur un lit de l'hôpital Notre-Dame depuis hier après-midi.

Vers 4.30 heures, des passants, recueillissant, à l'angle des rues St-André et Ste-Catherine, une dame bien mise qui venait de s'évanouir sur le trottoir. Transportée à l'hôpital Notre-Dame, elle n'a pas repris connaissance et personne ne s'est présenté pour en établir l'identité.

Elle paraît âgée d'une quarantaine d'années, à des cheveux grisonnants et portait deux petits paquets d'emplettes lorsqu'elle a été recueillie sur la rue.

IL EST MIEUX

Le jeune Roméo Boisvert qui s'est blessé à la tête en tombant de voiture de M. Montigny et Plessis, a quitté l'hôpital Notre-Dame hier.

M. HUGUES LE ROUX

Il y aura réception par l'Alliance Française, à 4 heures cet après-midi, dans les salons de l'hôtel Windsor, en l'honneur de monsieur Hughes Le Roux.

Le distingué littérateur fera, ce soir, au collège Royal Victoria, rue Sherbrooke, une conférence sur son voyage en Abyssinie et aux sources du Nil Bleu.

BLESSEA L'OEIL DROIT

Un nommé M. Morris est tombé à bas d'un tramway à l'angle des rues Sainte-Catherine et Université vers 3.15 heures, hier après-midi, et s'est infligé une entaille au-dessus de l'oeil droit. Pansement à l'Hôpital Général.

LA PICOTE

Nous sommes heureux d'annoncer que la terrible picote tend à disparaître de plus en plus de Montréal. Il ne reste plus que seize patients à l'Hôpital Civique et sept maisons seulement sont en quarantaine.

LA BONNE NOUVELLE

Que nos amis répandent partout la bonne nouvelle: Le "Journal" à \$2 par année, avec prime.

La Température

Bureau météorologique, Toronto, 2 — L'air de basse pression qui a été progressivement stationnaire sur la vallée du St-Laurent depuis quelques jours se transporte à l'est et il y a perspective d'un temps plus beau.

La température à Montréal sera sensiblement la même que dans les territoires de la Nouvelle-Écosse.

Température maxima et minima à Victoria, 48-50; Kamloops, 38-40; Calgary, 16-18; Edmonton, 24-48; Prince Albert, 16-18; Winnipeg, 22-24; Fort Arthur, 20-44; Perry Sound, 28-34; Port Arthur, 36-40; Ottawa, 32-42; Montréal, 31-41; Québec, 30-41; Halifax, 32-40.

PERSONNEL

Le docteur Louis Franchère, chirurgien-dentiste, peut être consulté tous les jours à son bureau, 1592 Ste-Catherine. Téléphone Est 1591. 266-14.

UNE REUNION MOUVEMENTEE

Débats animés au conseil de Ste-Cunegonde. L'éch. Cypnot fait des menaces au sujet d'une motion de reconsideration. La question du salaire du chef Tremblay provoque une explication intéressante du maire Montbriand

Les salaires des employés municipaux seront-ils augmentés?

Une question importante et légèrement épineuse a été soulevée, hier soir, au conseil de Ville de Sainte-Cunegonde à propos de la nomination et de l'augmentation du salaire de certains employés municipaux.

L'assemblée a été présidée par Son Honneur le maire Montbriand. Tous les échevins étaient présents, à part M. Campbell.

Il a été proposé par l'échevin Emond secondé par l'échevin Ethier, que tous les employés municipaux, à l'exception de la police, soient reconsidérés, voir le salaire du chef augmente de telle sorte qu'il peut recevoir onze ou douze cents piastres par année au lieu des \$850 seulement qu'il retire à l'heure qu'il est.

D'autres, pour des raisons que nous ne connaissons pas, par économie semblable, trouvent pour le moins ces largesses inopportunes. De là, la discussion assez vive.

MM. les échevins Emond et Hamelin se sont doublement taquinés.

M. le maire Montbriand a prononcé un grand discours dans lequel il a déclaré que plus sa liberté qu'à toute autre chose, et que jamais il n'avait aspiré, comme certaines rumeurs ridicules tendaient à le faire croire, aux fonctions de chef de police de Sainte-Cunegonde.

Les échevins Cardinal, Roy et Fahien ont aussi pris part à la discussion.

Le chef Tremblay nous a déclaré après la séance qu'il regrette qu'il ne soit employé dans l'administration de la municipalité voisine. C'est que chaque année il a économisé pas moins de douze cents piastres à la municipalité par les moyens sages et économiques qu'il emploie dans l'administration de son département, et sans que le service en souffre.

LE BOARD OF TRADE

Il reçoit avis que les taux de passage de Montréal à Winnipeg ont été diminués. Les loyaux de Victoria, C. A., lui demandent son appui dans la question de la défense impériale

Nos intérêts dans l'affaire du canal Nicaragua

L'assemblée régulière du Conseil du Board of Trade hier après-midi, l'expédition des affaires s'est faite rapidement et l'on a étudié de nouveaux plusieurs questions d'importance aux membres.

Étaient présents: MM. Alex. McFee, président, Geo. E. Drummond, James Davidson, J. C. Holden, Dumont-Lavolette, H. L. Metcalfe, R. Paterson et Hugh Watson.

Le conseil a adressé une pétition au gouvernement lui demandant d'améliorer notre système de transport par voie de Saint-Laurent et de l'Ontario.

M. Robert Kerr, gérant du trafic des Passagers du Pacifique Canadien, a écrit au conseil que les taux de passage d'aller et retour pour Winnipeg et Montréal sont diminués au commencement de l'été prochain et resteront en vigueur jusqu'au 31 octobre 1902. Cette bonne nouvelle a été accueillie avec satisfaction, et le secrétaire a envoyé les remerciements du conseil à M. Kerr.

Le Board of Trade a été informé qu'un horaire uniforme serait adopté par les chemins de fer dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

A une récente assemblée, le Board of Trade d'Ontario a passé des résolutions en faveur de l'adoption de l'Atlantic Standard Time à la place de l'Eastern Standard Time.

M. Hadrill, secrétaire, a fait lecture d'une lettre de la British Columbia Navy League, de Victoria, C. A., demandant l'appui du conseil dans la question de la défense impériale. Cette association a adopté des résolutions, dans lesquelles il est dit que le temps est arrivé pour le Canada et toutes les colonies anglaises, de contribuer aux moyens de défense navale de la Grande-Bretagne.

La question recevra toute l'attention du conseil à une prochaine assemblée spéciale.

On voudrait que la question soit discutée à la conférence coloniale qui sera tenue à Londres en juin prochain.

On fera des instances auprès de Sir Wilfrid Laurier afin de sauvegarder les intérêts du pays dans le canal Nicaragua.

LA CHAMBRE DE COMMERCE

Elle attire l'attention de M. Tarte sur la charte du pont de Longueuil. M. C. Auger proteste contre le bill du pilotage des lacs

La part de la cité dans l'entretien des aliénés

La Chambre de Commerce a eu hier après-midi, sa réunion hebdomadaire sous la présidence de M. D. Masson. Étaient présents, les honorables MM. A. Desjardins et J. D. Rolland, Son Honneur le maire et MM. D. Parizeau, J. Contant, H. A. Brault, Marsolais, Racine, P. Chagnon, R. Courville, L. E. Morin, J. S. Robitaille, J. Courtois, I. Préfontaine, C. H. Cateil, J. B. A. Lanctôt, J. B. Gratton et le secrétaire.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Girard qui demande à se retirer comme candidat à la seconde vice-présidence en faveur de M. Cateil.

L'hon. M. Desjardins porte à l'attention du conseil le fait que le bill de la Chambre de Commerce, demandant l'extension de sa charte pour la construction du pont de Longueuil à Montréal a été rejeté à Ottawa. Il croit que cela est dû aux influences qui ont été depuis longtemps hostiles aux intérêts de la partie Est et demande que la chambre adopte une résolution adressée au gouvernement le priant de sauvegarder les intérêts de cette partie de notre ville si toutefois une charte est accordée à une compagnie quelconque pour la construction de ce pont, car il y a actuellement deux projets de loi concernant cette entreprise.

Après quelques explications données par MM. Perreault, Parizeau et Contant, il est décidé de réaffirmer, la première partie de la résolution passée le 14 mars ayant rapport à cette question et d'en envoyer une copie à l'hon. ministre des Travaux Publics, représentant de la partie Est. On demande spécialement que le terminus du pont soit dans la partie Est.

Son Honneur le maire en réponse à M. Contant déclare que les rumeurs qu'il a dit qu'il y avait des frictions, entre les autorités municipales et celle du Pacifique Canadien quant aux obligations qu'on veut imposer à cette compagnie dans la construction de ses nouvelles usines, sont sans fondement et que l'entente sera parfaite.

On recommande aussi la nomination par la ville d'un inspecteur des fils électriques, dans des maisons privées et publiques, afin de se soustraire aux exigences souvent coûteuses des inspecteurs nommés par les "assureurs". Le maire se prononce immédiatement en faveur d'une telle mesure.

Le secrétaire fait remarquer que M. C. Auger, ex-président de la corporation des pilotes, en demande à la chambre de protester contre le bill du ministre de la justice concernant les règlements de pilotage sur les lacs. D'après lui, ce projet n'est pas assez de garanties de ces nouveaux pilotes et cela pouvait être dangereux pour notre navigation fluviale. La question est référée au comité de navigation.

M. C. Auger fait remarquer que le trésor municipal se fend chaque année d'une somme considérable pour l'entretien des aliénés qui pour la plupart nous viennent du dehors et demande de mettre à l'étude une proposition de loi tendant à apporter à cet état de choses. D'après les comptes municipaux la ville payait \$1,000 en 1893 et en 1901, elle a payé \$25,000.

Après quelques explications données au comité de législation concernant les affaires municipales.

Avant l'ajournement l'hon. M. Desjardins au nom de ses collègues remercie Son Honneur le maire d'avoir bien voulu assister à l'assemblée et il espère que la chambre aura encore l'honneur de le voir à ses réunions.

En réponse M. le maire promet d'assister à ces réunions aussi souvent que le permettra ses occupations et annonce que les délégués du port seront construits d'ici à quelques jours.

DECES

WILSON — En cette ville, le 2 courant, à l'âge de 60 ans, Paul-Emile Wilson, fils de J. M. Wilson.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 4 à 8 heures.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son oncle, No 225 rue Aqueduc, à 7 heures et ira se rendre à l'église Notre-Dame, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 90-2

GOUVRETTE — En cette ville, le 2 courant, à l'âge de 62 ans, 3 mois et 22 jours, dans sa 61e année, James Gouvette, fils de J. M. Gouvette.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 3 avril. Le convoi funèbre partira de la demeure de son oncle, No 82 avenue de l'Hotel de Ville, à 7 heures, pour se rendre à l'église Notre-Dame, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

KENNEDY — En cette ville, le 2 courant, à l'âge de 38 ans, James O'Neill, fils de J. M. Kennedy.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 3 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son oncle, No 225 rue Aqueduc, à 7 heures et ira se rendre à l'église Notre-Dame, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

O'NEIL — En cette ville, au No 1225 rue St-Jacques, le 2 avril, James O'Neill, âgé de 72 ans.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 4 avril. Le convoi funèbre partira de la demeure de son oncle, No 225 rue Aqueduc, à 7 heures et ira se rendre à l'église Notre-Dame, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Plusieurs personnes de la paroisse de St-Jacques, de Boston voudront bien copier cet avis. 90-1

Photo-Gravure...

Vignettes et Gravures pour Catalogues, Paquettes, Livres, Illustrations, Journaux, etc. etc. Les journaux de la Côte des Neiges, etc. etc. 100-1

J. L. Gauthier

Toutes les commandes sont exécutées dans le plus court délai possible.

Le "Journal" est publié par la Compagnie d'Imprimerie Industrielle, propriétaire, 100, rue St-Jacques, 75 rue Saint-Jacques.